ANNUAL REPORT
1990-1991

Ministry of Natural Resources

Ontario

Printed on
recycled paper

5639

(2.5 k P.R., 92 03 31)

ISSN 0383-5901

ANNUAL REPORT

for the year ended March 31, 1991

Minister of
Natural Resources of
the Province of Ontario

To his Honour
The Lieutenant-Governor
of the Province of Ontario

May it please your Honour

The undersigned begs respectfully to present to your Honour the Annual Report of the Ministry of Natural Resources for the fiscal year beginning April 1, 1990 and ending March 31, 1991.

C.J. (Bud) Wildman
Minister

93-01022/

CONTENTS

Minister's Message	4
Deputy's Message	5
Introduction	7
Policy Division	8
Operations Division	20
Information Resources Division	30
Corporate Services Division	34
The Leslie M. Frost Natural Resources Centre	38
Communications Services Branch	38
Statement of Revenue	39
Statement of Expenditure by Program and Activity	40
Agencies, Boards and Commissions	41

FROM THE MINISTER

As I enter my second year as Minister of Natural Resources, I continue to be impressed, on a daily basis, with the scope and complexity of the issues surrounding the management of Ontario's natural resources.

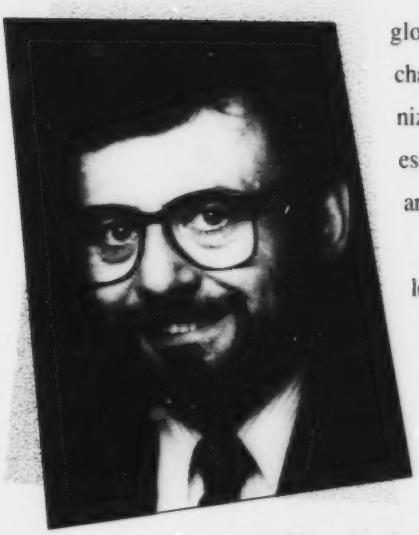

We began this decade with a sense of urgency. We realized that, on a global basis, time was running out for many natural resources unless changes were made to develop and maintain their sustainability. We recognized that sustainable development was more than a good idea—it was essential if future generations were to have the same richness of resources and quality of life we enjoy today.

This annual report reflects MNR's commitment to tackle this challenge head-on. We now assess the environmental, social and economic effects. Policy decisions are based increasingly on a truly integrated approach to resource management.

MNR has always had the advantage of a highly skilled and motivated workforce commited to sound resource management. We are building on this advantage through strategies to develop more partnerships with the public and interest groups, to increase our knowledge base using new technology, and to value our resources based on a full range of their benefits and costs.

By ensuring a steady, sustainable supply of natural resources, we can provide a sound basis for development in the province today, and in the future.

Bud Wildman

C.J. (Bud) Wildman

FROM THE DEPUTY

The Ministry of Natural Resources is approaching the final stages of the reorganization we began three years ago. At that time, we recognized that we were facing fiscal restraints, and increasing expectations from a public that wants Ontario's resources conserved and sustained. The reorganization was necessary, therefore, to enable us to maintain our position as Ontario's lead conservation agency.

The scope of the reorganization has demanded that we move forward in stages. In July 1990, I announced a new main office organization for MNR. It included four new divisions—Policy, Operations, Information Resources and Corporate Services. The new divisions are designed to give us a more efficient and effective ministry, and to ensure we have the people and resources in place to meet the new demands MNR is facing.

In March 1991, I announced the new field organization of the Operations Division. The new organization is based on 27 district and 23 area office locations, located in four ecological regions. It will enable us to provide improved resource management, better resource information, and more meaningful public consultation through greater emphasis on frontline work in the field.

Reorganizing a ministry with the size and responsibilities of MNR is an enormous task. In this annual report, ministry programs and activities have been described as far as possible according to the new organization. More detailed stages in the reorganization will continue into the spring of 1992. Therefore, this report reflects to some extent an organization in transition.

I believe we will emerge from the reorganization a stronger and more focused ministry, able to meet the challenges of resource management in this decade and beyond.

George Tough

INTRODUCTION

ONTARIO IS RICH WITH NATURAL RESOURCES—Crown lands and waters, forests, wildlife, fisheries, fossil fuels and aggregates. The Ministry of Natural Resources manages this huge wealth of natural resources on a sustainable basis, with a goal to providing social and economic benefits today, while ensuring the resource base is conserved and enhanced to meet the needs of tomorrow.

This goal of sustainable development is supported by three strategies: increasing partnerships in resource management; establishing clear values for resources; and improving the resource knowledge base. These strategies are built into every aspect of policy development and program implementation.

Ministry programs range from managing forests and fighting forest fires to protecting endangered plants and animals; from operating provincial parks and fish hatcheries to maintaining fish habitat and enforcing hunting and fishing regulations; from mapping and surveying land to forecasting and controlling floods.

To administer its many programs effectively, MNR has developed a strong and decentralized field organization. A reorganization of the entire ministry structure, begun in 1990, will further enhance the ability of the field offices to provide frontline resource management.

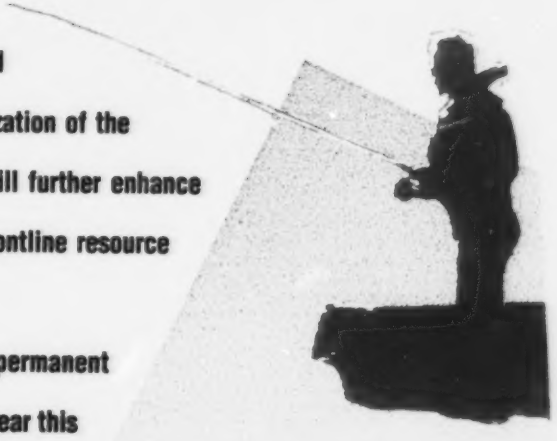

About 3,900 people work for MNR on a permanent basis. During specific times throughout the year this figure can more than double as the ministry hires contract staff to meet seasonal needs.

POLICY DIVISION

THE POLICY DIVISION PROVIDES LEADERSHIP in defining natural resource policies and programs to accomplish MNR's goal of sustainable development. The division focuses and strengthens the integration of policy development within the ministry. The Assistant Deputy Minister, Policy, recommends a policy agenda to senior management and the minister on an annual basis.

The Division provides strategic direction in environmental, social and economic policy; determines resource policy priorities; and ensures that practical and integrated policy is developed through a collaborative process.

The Division also carries out strategic planning and co-ordination. This process ensures that the ministry's supporting strategies of partnerships, valuing resources and an improved knowledge base are further developed, in order to provide clear and useful direction to ministry staff in their daily activities.

CORPORATE POLICY AND PLANNING SECRETARIAT

The Corporate Policy and Planning Secretariat (CPPS) directs the strategic planning process within MNR, co-ordinates the development of policy proposals and options, and provides analysis and advice on corporate issues. The Secretariat also directs MNR's land use and resource management planning and environmental assessment functions.

MNR: Direction '90s, presents a major shift in policy direction for MNR—a new set of goals and objectives to guide the development of policies and programs for resource management in the 1990s.

Interministerial Co-ordination and Liaison

CPPS plays a leading role in co-ordinating cabinet submissions and other initiatives in conjunction with other ministries. Cross-government projects for which CPPS represents MNR include the Ontario Round Table on the Environment, Ontario's Global Warming Strategy, and the reform of the Planning Act.

MNR: Direction '90s

The document MNR: Direction '90s, released in April 1991, presents a major shift in policy direction for MNR—a new set of goals and objectives to guide the development of policies and programs for resource management in the 1990s.

Environmental Assessment

CPPS co-ordinates the preparation of class environmental assessments for the ministry. MNR is represented by a CPPS team at the Class Environmental Assessment Hearings on Timber Management. The EA hearings, ongoing since 1988, are assessing the effects of timber management on fisheries, wildlife habitat, tourist values and significant cultural features. The hearings will develop guidelines for timber management based on sound environmental practices and the concept of sustainable development.

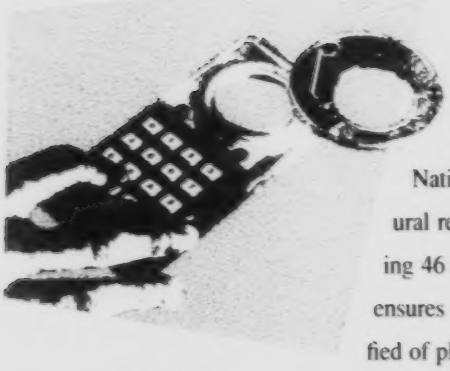

NATIVE POLICY

In November 1990, Canada, Ontario and the Nishnawbe-Aski Nation (NAN) signed an Interim Measures Agreement on lands and natural resources, to be in effect during self-government negotiations involving 46 native communities spread across Northern Ontario. The agreement ensures that NAN and its member communities will be systematically notified of plans or activities involving land or natural resources that may have a significant impact on NAN First Nations.

In March 1991, a Statement of Intent was signed by the government with the Algonquins of Golden Lake. The Statement outlined the intention of the two parties to negotiate a land claim beginning by June 15, 1991. The government and the Algonquins also agreed to enter into negotiations concerning hunting and fishing by Algonquins in their traditional territory.

LANDS AND WATERS POLICY

Conservation Authorities Program

Ontario's 38 conservation authorities have played an important role in conservation and water management in Ontario for the past 40 years. The authorities are responsible for over 250 dams throughout Ontario, and manage extensive flood and erosion control works. While principal responsibilities remain water and erosion control, authorities planted more than four million trees, provided land stewardship advice to more than 5,000 landowners, and provided ongoing mapping and technical output for many municipalities. In addition, Ontario's authorities hosted more than six million visitors who enjoyed the camping, recreational and educational facilities.

Increasingly, Ontarians recognize that shoreline work such as building a dock, altering a beach, or dredging or filling lakefront property can have a serious impact on fish and wildlife habitat.

CA Review

Several reviews of the CA program have resulted in the creation of the Conservation Authorities Program Liaision Committee. The committee, made up of representatives from the authorities, membership municipalities, and the Province, is working toward the development and implementation of changes to update and improve the mandate, funding and operation of Conservation Authorities.

Conservation Authority Funding

Conservation authorities are funded jointly by the province and local municipalities. MNR provided $47.6 million in funding for 1990. Of this amount, $25.4 million was allocated to capital budgets, including $12.2 million to fund 37 flood-control projects, and $2.5 million for 16 erosion-control projects. Other projects receiving capital grants included flood forecasting and warning, floodplain mapping, engineering and water basin studies, acquisition of critical wetlands, Great Lakes shoreline management planning and conservation area development and land acquisition. In addition, $22.2 million was allocated to administration, water and land management operations, and conservation and recreation land management operations.

Work Permits

Increasingly, Ontarians recognize that shoreline work such as building a dock, altering a beach, or dredging or filling lakefront property can have a serious impact on fish and wildlife habitat. MNR helps protect the environment by requiring work permits for certain work done on Crown land and shore lands. MNR district staff assess proposals, and, where necessary, provide advice and suggest alternatives to reduce adverse effects.

Shoreline Management

The Provincial Shoreline Management Program, announced in 1987, aims to minimize danger to life and property damage from flooding, erosion and associated hazards along the shorelines of the Great Lakes and the St. Lawrence River. The program focuses on prevention, protection and emergency response. Conservation authorities and MNR districts, in consultation with municipalities and other agencies, have completed numerous shoreline management plans. These plans adopt an ecosystem approach to the management of the shoreline.

MNR, in conjunction with the industry, initiated a project to prevent the waste of more than 1.75 million cubic feet of unused natural gas every day from Ontario's oil fields.

Shoreline management plans are designed to assist MNR and the conservation authorities in providing comments and advice on development proposals. The control and regulation of shoreline development will involve extensive use of valuable new technologies such as geographic information systems. A draft of the provincial Great Lakes-St. Lawrence River Flood and Erosion Policy Statement is also nearing completion.

As part of the overall provincial program, the Canada/Ontario Flood Damage Reduction Program continued valuable work aimed at reducing potential damage in flood plains along the shores of the Great Lakes and Ontario's rivers. In 1990-91, digital mapping of key stretches of the lower Great Lakes shoreline was continued, with the aim of completing this work by March 1992.

Aggregates and Resources

Ontario's new Aggregate Resources Act, proclaimed in 1990, provides for the orderly development and control of aggregate extraction operations in order to mitigate and eliminate environmental and social impacts. The Act requires progressive and final rehabilitation of all pits and quarries, permits greater municipal involvement in the licensing of pits and quarries, provides financial remuneration to municipalities for aggregates extracted, and allows for improved enforcement of operations.

The new legislation provides for an Abandoned Pits and Quarries Rehabilitation Fund, into which industry pays dues based on production levels. The fund will be used as necessary to rehabilitate abandoned pits and quarries.

Ontario's production of sand, gravel and stone decreased by 12 per cent to an estimated 175 million tonnes in 1990. These aggregates, combined with related products including cement, lime and brick, were worth nearly $1 billion.

Petroleum Resources Program

MNR, in conjunction with the industry, initiated a project to prevent the waste of more than 1.75 million cubic feet of unused natural gas every day from Ontario's oil fields. Rather than burning off this excess gas, producers will construct a plant to capture and market it. Meanwhile, progress continues on the development of a nationwide standard for

the storage of hydrocarbons in subsurface geological formations, and a review of oilfield brine disposal and well spacing regulations has been initiated.

Ontario's oil production reached an all-time high in 1990, when 1.6 million barrels were produced. The revenue received by Ontario's crude oil and natural gas production industry exceeded $88 million.

COMPLIANCE POLICY

Enforcing the Law

The Compliance Policy Branch was created in 1990 in recognition of an increasing need for, and public expectation of, more effective enforcement of provincial laws and regulations governing natural resources. Establishment of the branch also recognizes that the achievement of sustainable development is only possible if there is compliance with the principles, practices, rules and regulations of conservation and social responsibility.

FOREST POLICY

As part of the ministry reorganization, the Forest Resources Group was restructured into the Forest Policy Branch in the Policy Division, and two branches within the Operations Division—the Integrated Operations Branch and the Forest Resources Branch.

The Forest Policy Branch provides leadership in forest policy direction aimed at sustaining Ontario's forests for present and future generations.

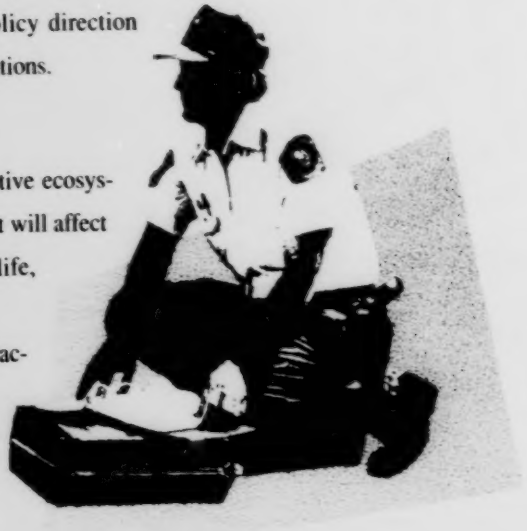

Sustainable Forestry

Today we recognize that the forest functions as a living, productive ecosystem. We know that disease or degradation of one part of the forest will affect all the other elements of the system, including fish and wildlife, water, soil, and the biological diversity of the forest.

MNR has made a commitment to sustainable forestry—the practice that ensures the long-term health of forest ecosystems. Sustainable forestry contributes to global environmental benefits while providing an array of social, cultural and economic opportunities now and in the future.

MNR's commitment to sustainable forestry includes treating timber yield as one of several important values in the forest, improving knowledge of forest ecosystems, and building a broad social consensus for forest management policy and practice.

MNR has made a commitment to sustainable forestry—the practice that ensures the long-term health of forest ecosystems.

Forest Audit

An audit of Ontario's boreal forest, harvested or renewed between 1971 and 1991, is being conducted by a three-person independent committee. The audit will establish 1991 as the benchmark year for future measurement of forest management success.

In May 1990, MNR and the Ontario Forestry Association (OFA) created a program to help corporations, groups and individuals improve the province's natural environment by planting trees.

The Ontario Forest Research Institute

The Ontario Forest Research Institute (OFRI) conducts and co-ordinates forest research to acquire basic and applied knowledge and ensure its use in the development of forest policy and forest management practices in Ontario's forest ecosystems. The OFRI staff have been in the new state-of-the-art laboratory facility in Sault Ste. Marie since October 9, 1990. An 80-hectare nursery/aboretum site within 20 minutes of the laboratory is under development. Current forest research involves studies in forest ecology, genetics, renewal and silviculture.

Forest of the Year

MNR named the Kirkwood Crown Management Unit in the Thessalon area as Ontario's Forest of the Year for 1990. When the province began acquiring abandoned land and planting seedlings in the area in 1928, the southern portion of the 1,100-square-kilometre area was a burned-over wasteland. By 1938, half a million trees were being planted annually. Today, more than 23 million trees of a wide variety of species have been planted, and Kirkwood is a thriving forest. It provides about 40 year-round and seasonal jobs to the local community, and a variety of all-season recreation, and is used extensively for educational and demonstration purposes.

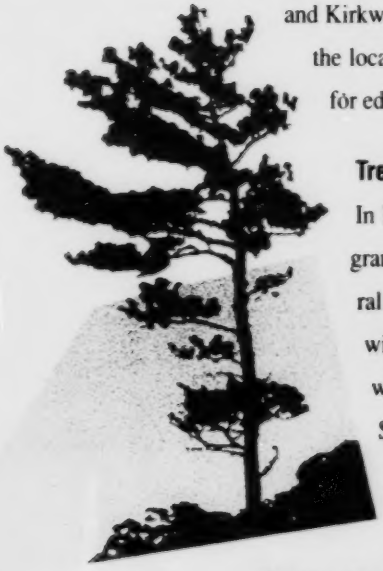

Trees Ontario

In May 1990, MNR and the Ontario Forestry Association (OFA) created a program to help corporations, groups and individuals improve the province's natural environment by planting trees. The program is administered by the OFA, with technical and financial help from MNR. In 1990, tree planting projects were carried out in co-operation with Duracell Canada Inc., the City of Sault Ste. Marie, TV Ontario, Landscape Ontario, and St. Andrews Presbyterian Church in Waterloo. MNR and the OFA are proceeding with plans to establish the non-profit Trees Ontario Foundation to carry on this work.

Planting Trees

MNR provided grants totalling $125,000 to two organizations dedicated to planting trees—Trees for Today and Tomorrow, and Friends of the Earth. The grants were made to coincide with Earth Day, April 22, 1990, to help emphasize how valuable trees are to our environment.

PARKS AND NATURAL HERITAGE POLICY

Provincial Parks

Ontario now has 261 provincial parks, comprising about 6.3 million hectares—approximately six per cent of the province's land and water base. A total of 7.7-million people visited Ontario's provincial parks during the 1990 season. Camper and day visitor surveys conducted in the summer of 1990 revealed that more than 80 per cent of campers and more than 70 per cent of day visitors would recommend the park they visited to friends. Campers said more interpretive programs would encourage them to visit parks more often and rated their over-all experience at the park as above average or excellent.

About $10 million was spent on park revitalization in 1990. This is the fourth year of a multi-year program to expand and upgrade park facilities, including visitor centres, comfort stations, sewer and water systems and to improve accessibility of existing facilities.

The first program of its kind in Canada, the Conservation Land Tax Reduction Program, encourages the long-term stewardship of conservation land in Ontario by offering tax rebates of up to 100 per cent of property taxes to private landowners.

Get Ready to Celebrate

Preparations for Ontario provincial parks centennial in 1993 have begun. The Minister has given approval for corporate sponsorship and Ontarians are invited to become involved in supporting parks by contributing to programs and projects and through fund-raising efforts. The Centennial is an opportunity to celebrate our provincial parks, and to recognize the role they play in protecting our irreplaceable natural and cultural heritage.

First Parks Day Celebrated

Ontarians celebrated Canada's first Parks Day—June 9, 1990. A variety of events and activities were planned and day-use admission fees were waived.

Parks Recycling Program

Twenty-six provincial parks introduced recycling programs during the summer of 1990. The program includes bottle and can recycling at 17 parks and beverage-can recycling at nine parks. It will be expanded to other parks as local recycling capabilities increase.

Conservation Land Tax Reduction Program

The first program of its kind in Canada, the Conservation Land Tax Reduction Program, encourages the long-term stewardship of conservation land in Ontario by offering tax rebates of up to 100 per cent of property taxes to private landowners. Since implementation in 1988, the Conservation Land Tax Reduction Program has seen a steady increase in participation by landowners. Currently, more than 3,700 private landowners participate in the program, helping to protect over 42,000 hectares of significant natural areas in Ontario.

Canadian Heritage Rivers System

In 1990, the Grand River in southwestern Ontario was nominated as a Canadian Heritage River. Settled since the 18th century, the Grand Valley has numerous outstanding historical sites and natural features which are attractive for outdoor recreation and tourism.

The Province is working closely with the Grand River Conservation Authority in preparing the Grand River Heritage Management Plan required for official designation as a Canadian Heritage River.

The Province is working closely with the Grand River Conservation Authority in preparing the Grand River Heritage Management Plan required for official designation as a Canadian Heritage River.

OFFICE OF RECREATIONAL BOATING

The Office of Recreational Boating administers the Boating Restriction Regulations to promote safe boating in harmony with other resource users.

The Office has continued to act as a catalyst to assist other organizations in becoming active in boating safety promotion. The Office also works to raise awareness of the key factors which lead to fatal boating accidents. In 1990, as a founding member, the Office helped to establish the new Canadian Safe Boating Council, a group working to identify and address concerns about boating safety.

FISHERIES POLICY

Public Comment on Commercial Fishing

As part of a policy review of commercial fisheries management in Ontario, MNR asked for public input through written submissions and meetings with provincial and local interest groups. Major issues discussed during the review included the method for allocating harvest levels among sport and commercial fishermen; the imposing of royalties on commercial catches; and dealing with the commercial harvest of non-targeted species.

Sport Fishing Licence Fees Frozen

MNR announced in 1990 that the cost of Ontario sport fishing licences would be frozen for 1991. The ministry will review all fishing licence fees to ensure that licence revenues continue to help sustain and improve Ontario's aquatic ecosystems.

Public Survey of Sport Fishing

A survey of sport fishing in Ontario conducted in early 1991 will provide public input and vital planning information for the management of Ontario's fisheries resource. Results of the survey, which is conducted every five years in conjunction with the federal Department of Fisheries and Oceans, will be available in late 1991 or early 1992.

Zebra Mussels

The zebra mussel, a native species of Europe, was first identified in 1988 in Lake St. Clair. The tiny, striped, clam-like mollusc is extremely fertile, and spreads quickly through such methods as attaching itself to boat hulls.

Zebra mussels attach themselves to a variety of surfaces and may build up colonies several layers thick. Large concentrations of zebra mussels have been found inside municipal, power plant and industrial water intake pipes in Ontario and the United States. Removing the mussels and preventing further buildup could cost billions of dollars. The molluscs also have potential to damage fish populations.

The ministry has provided information to the public on how to slow the spread of zebra mussels, and is involved in the monitoring and assessment of the spread of zebra mussels in the Great Lakes.

MNR established a Zebra Mussel Co-ordinating Office in 1990 to organize efforts among the agencies involved in dealing with zebra mussels. The ministry has provided information to the public on how to slow the spread of zebra mussels, and is involved in the monitoring and assessment of the spread of zebra mussels in the Great Lakes. MNR research is focusing on how and where mussels will damage fish production and yields, and the effect of the mussels on fish spawning.

Fish Habitat

MNR's goal is to manage streams, rivers and lakes to ensure they meet our need for for healthy water systems and wholesome fish to eat, but also provide jobs and income, and a variety of recreational opportunities.

The principles guiding fisheries management in Ontario in the 1990s include an emphasis on habitat protection and rehabilitation. But the full range of management tools include scientific research, public information and education, stocking, licences, and the enforcement of regulations.

Paying attention to habitat and using a mix of management techniques has already resulted in many successes, particularly in the Great Lakes.

WILDLIFE POLICY

Moose-Tag Draw Review

MNR announced in late 1990 a review of the province's current lottery system for allocating moose tags. More than 4,000 hunters participated in the review, which took place in early 1991 in 14 communities across the province.

The goal of Ontario's selective harvest system for moose is to double the moose population by the year 2000, while providing as many moose hunting opportunities as possible. The system sets annual quotas for the number of adult moose that may be taken in each provincial wildlife management unit, and allocates validation tags that allow hunters to harvest an adult bull or cow moose. The tags are distributed through a random computer

draw held each spring. Through the program the provincial moose population has increased significantly over the past eight years.

A group application system for hunters applying to Ontario's moose tag draw will be introduced in 1992. The new system will allow hunters the option of applying individually or in groups of up to eight. Tags will continue to be allocated through the random computer draw, but the computer program will allocate only one tag per group. It will remove the name of other group members from the draw once one member has received a tag. By eliminating the chance that several members of a group might receive a tag, the over-all distribution of tags will improve where tags are scarce.

In 1990, MNR, Wildlife Habitat Canada and Ducks Unlimited Canada signed a three-year, $2.9-million agreement to conserve and protect wetland habitat

Protecting Wetlands

Wetlands are essential habitat for ducks, geese, and a variety of waterfowl, yet more than 75 per cent of southern Ontario wetlands have been lost to development. MNR has created an evaluation system to help set priorities for wetland protection.

In 1990, MNR, Wildlife Habitat Canada and Ducks Unlimited Canada signed a three-year, $2.9-million agreement to conserve and protect wetland habitat—renewing an agreement signed in 1987. The 1990 agreement puts new emphasis on working with private landowners.

MNR is continuing to participate in its five-year agreement with Ducks Unlimited to manage waterfowl habitat. In the Canada/U.S. North American Waterfowl Management Plan and the related program, the Eastern Joint Habitat Venture, MNR has joined with Ducks Unlimited, Wildlife Habitat Canada, the Nature Conservancy of Canada, the Canadian Wildlife Service and U.S. governmental and non-governmental bodies to secure important wetlands of value to migratory wildlife.

During 1990-91, MNR worked with the Ontario Ministry of Agriculture and Food, the Ministry of Environment and the Ministry of Municipal Affairs to develop a policy for wetland protection under the Planning Act. A draft of this document has been released for public review.

Rabies Research

MNR spent $2.6 million in 1990-91, during the second year of its five-year experimental program to control rabies in Ontario.

In October 1990, MNR researchers dropped about 570,000 vaccine-baits for foxes from low-flying aircraft across 26,500 square kilometres of eastern Ontario. Local trappers supplied MNR with more than 1,100 carcasses of foxes taken in the area. Results show that the over-all vaccination rate of foxes has increased to 43 per cent in 1990 from 29 per cent in 1989. Experiments in southwestern Ontario will also allow a more efficient aerial distribution of baits in 1991.

In Metropolitan Toronto, MNR continued its program to immunize foxes and skunks in populated areas. In Scarborough, 216 skunks were live-trapped, vaccinated by injection and released. No rabid skunks were reported in Scarborough in 1990. Researchers discovered that the Scarborough skunk population dropped about 25 per cent from 1989 to 1990, due to factors other than rabies. MNR researchers also trapped and injected 487 raccoons in Scarborough, in an effort to protect the raccoon population from a raccoon rabies strain spreading to Ontario from the northern U.S.

Research is continuing on the development of oral vaccines. Establishing the most effective strength for oral vaccines for skunks, and improving the stability of vaccines under field conditions, are two areas where progress is being made.

MNR is co-operating with the Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada to investigate the situation of species at risk of becoming extinct in Canada.

Ontario's Wildlife Heritage

MNR is co-operating with the Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada to investigate the situation of species at risk of becoming extinct in Canada. In 1990, the ministry commissioned studies on species such as the American coot, the short-eared owl, the West Virginia white butterfly, and the Acadian flycatcher. As part of a co-operative program to bring back the peregrine falcon in Ontario, 35 falcon chicks were released by MNR, with the help of many corporate and naturalist organizations and individual volunteers. MNR also helped fund an inventory of heron colonies in Ontario; is participating in a survey of waterbird colonies; and is studying wood turtle habitat.

Deer Management

Five years of research by MNR is yielding detailed information on deer feeding habits, migration patterns and mortality. This information allows MNR to more accurately manage the deer population, which has tripled since the ministry established its selective harvest program 10 years ago. The increased deer populations allowed the province to open new deer hunting seasons and lengthen others in 1990.

New Rules on Sale of Game Parts

The sale of game hides and cast antlers became legal in 1990, allowing the sale of antlers which have dropped naturally from living caribou, deer or moose, and untanned skins of black bear, deer or moose—provided a licence is obtained. MNR continues to enforce the prohibition against the sale of most other game parts.

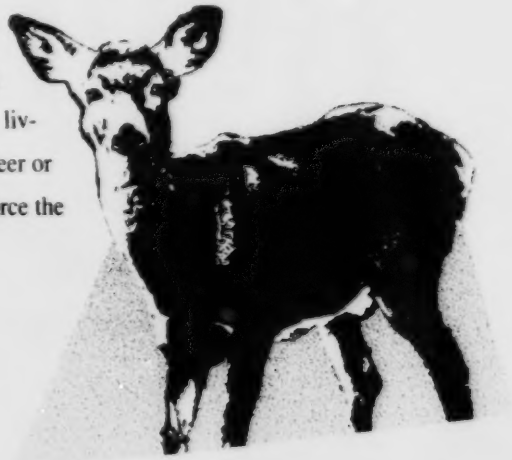

OPERATIONS DIVISION

THE OPERATIONS DIVISION ensures integrated and efficient delivery of all ministry programs, in accordance with the ministry's goal of sustainable development.

The new organization of MNR, based on four regions rather than the previous eight, is aimed at strengthening the role of field offices in the delivery of resource management programs. The new regions have operational responsibility for those functions which can be delivered most effectively and economically on a regional basis: aviation, flood and fire management, provincial parks management, and engineering services.

The four regions are divided into districts and areas. District offices provide support to regional and area offices, in finance, human resources, compliance and communications. Areas are the building blocks for the front-line delivery of resource management. Area teams are responsible for decisions on how resources are used in a particular geographic area, focusing on the interlocking relationships that sustain all resources.

Through this increased local decision-making authority, the Operations Division will develop effective partnerships, using area teams of professional and technical staff to work more closely with the public. Enhanced integrated land-use planning at the regional level, and resource management planning at the local level—based on directions set through the policy process—will ensure the true value of all resources are given full consideration. Under a manager of science and technology, each region will provide the best science and resource information to those delivering the ministry's programs.

The Operations Division includes the former Aviation and Fire Management Centre, now known as the Aviation, Flood and Fire Management Centre (AFFM). By 1992, the centre will incorporate the Streamflow Forecasting Centre from the ministry's former Lands and Waters Group.

FOREST RESOURCES OPERATIONS

Forest resources operations within the Operations Division are divided between the Forest Resources Branch and the Integrated Operations Branch.

The Forest Resources Branch participated in the development of a sustainable forestry program for the ministry. The program solidifies MNR's shift toward forest management based on the entire forest ecosystem.

Through MNR's silvicultural program, which operates both directly and indirectly through partners, more than 163 million seedlings were planted in 1990, while close to 33,000 hectares of land were seeded.

Forest Industries

The Ontario forest industry is experiencing difficulty due to the North American recession, the appreciated Canadian dollar and structural pressures in the market place. One of the more dramatic changes in the market place is the sharp rise in demand for product with recycled content.

The Forest Industries Section collects and disseminates information and statistics on the sector. In addition, the section participates in industry development and/or restructuring initiatives by providing information and direction on wood inventories, flow, and use. The section is examining and promoting industry-related programs and policies compatible with the Ministry's sustainable forestry objectives.

Silviculture

Through MNR's silvicultural program, which operates both directly and indirectly through partners, more than 163 million seedlings were planted in 1990, while close to 33,000 hectares of land were seeded. To ensure the effectiveness of silvicultural practices in the province, planning was begun for a Silvicultural Treatments Effectiveness Monitoring System Project.

In 1990, MNR conducted aerial spray programs, using bacterial insecticides, to treat a total of more than 83,583 hectares of forest from damage by insects. The spruce budworm operation covered 49,627 hectares, and the gypsy moth project treated 33,956 hectares.

In 1990, approximately 100,000 hectares of commercial forests were aerially treated with herbicides by MNR or forest industry staff to prepare sites for regeneration or improve the survival rate for young seedlings. As part of its sustainable forestry program, the ministry initiated a Vegetation Management Alternatives Program to reduce, over time, dependence on chemical herbicides in Ontario's forests. In addition to this program, the amount of aerial herbicide application planned for 1991 was reduced by 20 per cent to approximately 80,000 hectares.

Tenure and Measurement

The Tenure and Measurement Section is responsible for the issuance of major timber licences, and Forest Management Agreements in the province, as well as the measurement of approximately 16,741,000 cubic metres of Crown land wood for the purpose of revenue collection.

In 1990-91, 334 major timber licences were issued in the province, bringing the total to 538. The licensed area covers 262,809 square kilometres, some 68 per cent of Ontario's crown forest area.

The first Forest Management Agreements (FMAs) were signed in 1980. Today about 70 per cent of Ontario's commercially harvested Crown forests are covered by these contractual agreements between the province and forest companies. FMAs ensure that companies harvesting timber from Crown land take responsiblility for timber management planning and carry out regeneration operations. The Ministry monitors company activities and provides funds for silvicultural work.

Each FMA covers a period of 20 years, with a mandatory review every five years. Nine FMAs were reviewed in 1990: three with Canadian Pacific Forest Products Ltd.; two with Kimberly-Clark Canada Inc.; two with E.B. Eddy Forest Products Ltd.; one with Abitibi-Price Inc.; and one with Spruce Falls Power and Paper Co. The reviews indicated that the forest companies had met their obligations under their agreements; accordingly, each of the FMAs was extended by five years.

A five-year review of the Forest Management Undertaking agreement between MNR and the Algonquin Forestry Authority was initiated in 1990. The review, to be completed in 1991, will provide recommendations to the Minister on possible improvements to the existing agreement, and its extension.

MNR seeks to involve the public in developing management plans for the forests of Ontario.

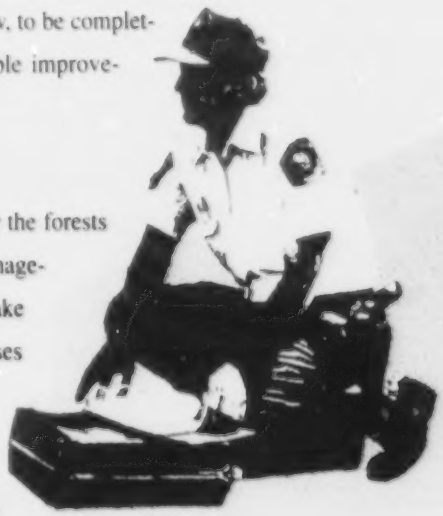

Timber Management Planning

MNR seeks to involve the public in developing management plans for the forests of Ontario. Timber management plans are written for each forest management unit. They identify which timber management activities should take place, as well as their impact on the forest ecosystem and on other uses of the forest. In 1990, 19 timber management plans were approved.

Private Lands Forestry

MNR staff continue to encourage private landowners to manage their woodlots to produce healthy and productive stands of trees. In 1990, MNR formed a new partnership with the Ontario Soil and Crop Improvement Association (OSCIA). The agreement, funded under Agriculture Canada's National Soil Conservation Program, provides for the planting of trees on agricultural land that is easily eroded. MNR will produce, plant, tend and monitor seedling trees to ensure their survival on OSCIA-approved sites.

MNR also worked with the Association of Municipalities of Ontario to develop recommendations for the amendment of the Trees Act which would enable municipalities to develop more effective tree conservation programs by regulating tree cutting and destruction on private lands.

MNR is one of a group of partners involved in the development of Remedial Action Plans (RAPs) in the Great Lakes.

GREAT LAKES

New Facilities for Fish Culture

In 1990, MNR opened the Blue Jay Creek Fish Culture Station on Manitoulin Island. The station is capable of handling up to five million eggs collected from fish spawning in the wild, up to 1.2 million fry, and up to 200,000 fall fingerlings and 60,000 yearlings. The spring-fed station will allow year-round production of lake trout backcross for stocking in Lake Huron and Georgian Bay.

Partnerships in Commercial Fishing

MNR staff and commercial fishing operators continue to co-operate on fisheries resource management projects. Partnerships include a new fisheries advisory committee for Lake Superior, and co-operative field testing of the Lake Huron daily catch reporting system.

In early 1991, a committee of commercial fishing operators, anglers and provincial resource managers was appointed to assess the current status of rainbow smelt stocks in Lake Erie's eastern basin. The partnership will help the province accurately assess smelt numbers, so that appropriate quotas can be set for commercial catches. The commercial industry and the sport fishery are also involved in ongoing assessments of the level of other fish stocks in Lake Erie.

Cleaning Up the Great Lakes

MNR is one of a group of partners involved in the development of Remedial Action Plans (RAPs) in the Great Lakes. The International Joint Commission has identified Areas of Concern (AOCs) in the Great Lakes where the Great Lakes Water Quality Agreement objectives have not been met, resulting in poor habitat for aquatic life, and limitations on human use of the water. Development of inter-agency RAP teams and extensive public consultation has allowed the partners to address a wide range of environmental issues in these AOCs, and to pool their resources and expertise.

As a result of the loss of fish and wildlife habitat in the Thunder Bay and Nipigon Bay AOCs, application was made to the Great Lakes Cleanup Fund, an Environment Canada program. Two four-year projects were approved for funding, beginning in 1990. The projects will focus on restoring degraded habitat, managing water flow rates and levels, and re-establishing fish stocks.

GREATER TORONTO AREA

Oak Ridges Moraine

In 1990, the province announced measures to protect significant features on the Oak Ridges Moraine—a rise of land north of Metropolitan Toronto stretching from the Niagara Escarpment, east to the Trent River. It is a source of more than 30 rivers, and ground water from the moraine supplies water to several municipalities. The measures included a comprehensive two-year planning study to determine the best way to ensure that development on the moraine does not harm its unique features. The province also identified the moraine as an area of provincial interest.

MNR announced in early 1990 that the Rouge Valley area of Metropolitan Toronto would be protected as a park.

Rouge Valley Park Advisory Committee Appointed

MNR announced in early 1990 that the Rouge Valley area of Metropolitan Toronto would be protected as a park. A committee representing 14 government and non-government agencies and interest groups has been appointed to recommend a comprehensive management plan for the initial 1,750-hectare area of the park.

AVIATION, FLOOD AND FIRE MANAGEMENT

Protecting lives, resources and private property from fire is the responsibility of the Aviation, Flood and Fire Management Program. Flood monitoring and response will become part of the program's mandate in 1992 when Streamflow Forecasting moves from its old location in the Conservation Authorities and Water Management Branch. The Aviation component of the program provides a range of non-scheduled executive and utility flying services, including those required for fire management purposes, for MNR and other ministries. The radio telecommunications program provides radio communications for all MNR field programs, as well as some Ministry of Northern Development and Mines programs.

As part of the ministry reorganization, the telecommunications program is being transferred to the new Information Resources Division. Work is proceeding on revising the ministry's long-term strategy for telecommunications.

1990 Forest Fire Season

The 1990 forest fire season started early, with 64 fires in March—the highest number for that month in 20 years. However, over the whole 1990 fire season from April 1 to October 31, only 1,614 fires were recorded. The figure is approximately 200 fires less than the 20-year average. A total of 183,693 hectares burned. While on average 35 per cent of fires are caused by lightning, the figure was 40 per cent in 1990.

Slightly more than 9,000 hectares of the total area burned occurred in the intensive fire protection zone, an area where fires are targeted for early attack to control them as quickly as possible. It is roughly the area north of a line extending from Owen Sound to Perth, and south of a line extending from north of Red Lake to the Quebec border just north of Cochrane.

The aircraft are used to fight forest fires, take aerial photographs, transport people and cargo, study wildlife, and carry out enforcement, search and rescue and mercy flights.

Improving the System

In 1990, AFFM's research and development section launched the formation of a new Fire Management Information System to replace the Decision Support System. Work continued on two research programs, one concerned with experimental burning using point-source ignition, the other with the impact of large-scale prescribed burns.

Radio Telecommunications

1990 was the second year of a three-year program to replace old and obsolete radio equipment in the radio telecommunications section. The new equipment will enable the program to continue to meet the ministry's expanding communications needs.

Flying the Skies

The aviation program operates a diversified fleet of 37 fixed wing and rotary aircraft. The aircraft are used to fight forest fires, take aerial photographs, transport people and cargo, study wildlife, and carry out enforcement, search and rescue and mercy flights. The MNR fleet flew a total of 14,063 hours, carrying 26,818 passengers and more than 2.6 million kilograms of cargo.

A new helicopter, a Bell 206-L, was acquired in 1990 for duty in the Algonquin Region. The aviation program also acquired a new flight simulator, installed at the Sault College of Applied Arts and Technology, which allows better pilot training, particularly instrument training for CL-215s.

The ground was broken in June 1990 for a new, $5.7-million aviation maintenance facility at the Sault Ste. Marie federal airport. A new hangar will enable MNR air engineers to work on four CL-215 aircraft indoors at one time.

PROVINCIAL PARK PLANNING

Progress continued in management planning for individual provincial parks during 1990 with the approval of seven recommended park management plans, including the Slate Islands, Bon Echo and Rondeau management plans. The total number of parks with management plans now stands at 95.

NATIVE OPERATIONS

As part of the ministry reorganization, a Native Operations Centre was created within the Operations Division. The centre provides a focus for ministry initiatives involving Ontario's native communities. Members of the centre will participate in the development, implementation and delivery of provincial native training and education programs, and economic development initiatives. The centre will also administer native negotiations and land claims and the Canada-Ontario Resource Development Agreement, in collaboration with the Policy Division, and provide seminars and workshops in cross-cultural and native awareness.

Programs that will be administered by the Native Operations Centre include the Northern Native Ranger Program, which will hire native people to work in natural resource management in their own communities, and the Native Resource Technician Program (NTRP). Run co-operatively by MNR and the Sault College of Applied Arts and Technology, the NRTP enables native students to qualify as resource technicians while working in their own communities. Begun in the fall of 1989, the program delivers instruction to students via telephone conferencing and an electronic blackboard linked to the college and local classrooms. MNR employees act as advisers and field trainers for the students, providing apprenticeship training at local work sites. In 1990-91, 30 students successfully completed their second year. In the fall of 1991, the students will be entering the third and final year of the program, while a new group of students will start its first year.

In late 1990 and early 1991, MNR announced a total of $47 million in public works projects to enhance the province's natural resources and maintain and repair public structures and facilities.

ANTI-RECESSION FUNDING

In late 1990 and early 1991, MNR announced a total of $47 million in public works projects to enhance the province's natural resources and maintain and repair public structures and facilities. The commitments were part of Ontario's $700-million anti-recession package. The program to renew public buildings and capital infrastructure across the province was also intended to help workers and their families in many Ontario communities hurt by the recession.

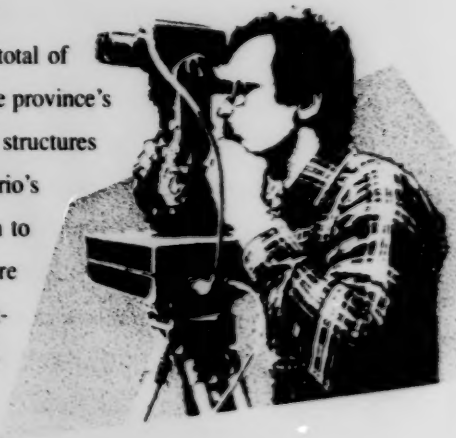

The ministry's allocation included money for silviculture, collection of forest management information, improvements to provincial parks, projects to protect public health and safety, forest access roads, upgrading of tree nurseries and fish culture stations, and native projects, including natural resources management, training and skills development programs.

REGIONAL ACTIVITIES

Northwest Region

A $250,000 pedestrian walkway constructed in 1990 along an historic portage trail at Kakabeka Falls Provincial Park is the final step in a construction program to improve viewing and visitor safety at the falls. The new walkway follows the trail used by early fur traders portaging around the falls on the Kaministiquia River.

Through the work of MNR, Ontario Hydro and local Nipigon anglers, an agreement has been reached to ensure water levels in the Nipigon River will be adjusted to prevent brook trout spawning beds from drying out through the winter.

The historic Abram Chutes were a major point of access in the 1880s for commercial fish and lumber industry barges travelling from Abram to Minnitaki Lake near Sioux Lookout. In 1990, MNR reconstructed the chutes to improve access to Minnitaki Lake for anglers.

Through the work of MNR, Ontario Hydro and local Nipigon anglers, an agreement has been reached to ensure water levels in the Nipigon River will be adjusted to prevent brook trout spawning beds from drying out through the winter. Ontario Hydro operates three dams on the river.

In October 1990, MNR laid 76 charges against 33 people for fishing and hunting offences in the Lake of the Woods area. The charges were the result of a two-year co-operative investigation among MNR and enforcement agencies in the United States into guiding and resort practices in the area. Charges laid by MNR include hunting on a nature preserve, hunting without a permit, hunting ducks over the limit, and taking more than the daily limit of walleye.

Northeast Region

In October 1990, a breach in a mine tailings area at Matachewan caused thousands of cubic metres of tailings to spill into the Montreal River. MNR assumed the role of lead agency for the response team, which was made up of provincial, federal and municipal agencies. MNR repaired the breach and is continuing to monitor the impact of the spill on aquatic life in the river.

MNR embarked on the second stage of the planning process for Missinaibi Provincial Park, north of Chapleau. Missinaibi is one of Ontario's premier waterway class parks. The ministry invited the Ontario Provincial Parks Council to join the park management planning team. Through the council, there was substantial involvement of the public and concerned groups in the planning process. The council then made 105 recommendations on options for the park. A preliminary plan for the park is scheduled for public review by June 1992.

The master plan review for Ontario's largest park, Polar Bear Provincial Park, is proceeding through its first stage—a review is being conducted in concert with local native communities and conservation organizations. A key pro-

posal focuses on the establishment of a co-management agreement for the park with the first nations of Attawapiskat, Peawanuck, and Fort Severn. The preliminary park management plan will be released for wider public review in 1992.

Central Region

In the summer of 1990, MNR launched construction of a $7.9-million visitor centre and a $1-million outdoor logging museum for Algonquin Provincial Park. The 2,400-square-metre visitor centre will house exhibits presenting the park's human and natural history, as well as a theatre, a restaurant and a bookstore. The outdoor logging museum will feature a 1.2-kilometre trail linking more than a dozen exhibition areas. The facilities will be the focus of the celebration of Algonquin's 100th birthday in 1993, the year in which the centennial of the provincial parks system will be observed.

In 1990, MNR restocked a lake near Temagami with a unique strain of trout that had disappeared from the area in the 1960s.

In 1990, MNR restocked a lake near Temagami with a unique strain of trout that had disappeared from the area in the 1960s. The aurora trout is a color variant and relative of the brook trout. It is historically known to inhabit only three lakes in the world—Whirligig, Whitepine and Wilderness, situated in Lady Evelyn-Smoothwater Provincial Park near Temagami. Naturally reproducing populations of auroras disappeared in the 1960s as the result of acidification of the lakes. The aurora strain was maintained through fish hatcheries and artificial stocking at sanctuary lakes. In recent years, the acidity of Temagami-area lakes has been reduced through decreased emissions from smelter industries in Sudbury. To hasten the natural healing process, Whirligig Lake and Little Whitepine Lake were treated with 21 tons of limestone powder in the fall of 1989. In May of 1990, MNR restocked Whirligig Lake with aurora trout.

Southern Region

MNR released a new management plan for Rondeau Provincial Park in early 1991. Rondeau Park, located on Lake Erie, is the second oldest park in Ontario's provincial parks system. The management plan emphasizes providing high-quality recreational and educational facilities and services for the park's many visitors. It also outlines strategies for enhancing and protecting the park's environment, especially its unique Carolinian forest.

A five-year co-operative plan to improve the water quality in Lake Simcoe was announced in 1990. MNR, the Ministry of Agriculture and Food, the Ministry of the Environment and the Lake Simcoe Region Conservation Authority agreed to work together to prevent excessive phosphorus and sediments from entering the lake from sources such as streambank erosion, farming activity and urban run-off.

In the fall of 1990, hundreds of wildlife volunteers helped MNR and the Long Point Bird Observatory conduct Ontario's first survey of duck nesting-boxes, to find out how many boxes are being used by wood ducks or other wildlife species, and how nesting-box programs can be improved.

INFORMATION RESOURCES DIVISION

WITH AN EMPHASIS ON TEAMWORK between ministry staff and clients, the Information Resources Division is contributing to the ministry's goal of sustainable development by building and enhancing systems and telecommunications networks and applications, re-engineering business processes, and improving customer service.

The Division develops and maintains corporate information systems and databases; manages land and resource information; provides surveying, mapping and remote sensing services; provides client services and support for province-wide computer and telecommunications networks; develops information resource policy, procedures, standards and guidelines; and provides library services and information resource training and education.

Information Management and Services Branch

The Information Management and Services branch defines, develops and delivers information policy, standards, products and services for MNR staff and clients.

The Information Management and Services branch defines, develops and delivers information policy, standards, products and services for MNR staff and clients. It aims to provide information products and services which are relevant, timely, affordable and integrated. Many of these products will be delivered through the Natural Resource Information Centre (formerly the Public Information Centre) in Toronto.

In 1990 the Public Information Centre handled more than 200,000 inquiries from customers all over the world. The Centre provided information to the public on all aspects of MNR's programs, including parks, travel counselling advice, air photos, maps and brochures, as well as reports and maps on minerals in Ontario.

Computer Operations and Telecommunications Branch

Providing computer power, a support structure and telecommunications links to all parts of MNR, the Computer Operations and Telecommunications Branch is essential to the process of resource management and the development of a natural resource information base.

The branch establishes ministry standards for hardware, operating systems software, telecommunications, and client services, and the ongoing operation and support of three main office computer sites—Toronto, North York and Sault Ste. Marie. It is also responsible for the acquisition of MNR hardware, software and telecommunications equipment.

Information Technology Planning and Development Branch

Formerly part of the Systems Services Branch, the Information Technology Planning and Development Branch plans and develops corporate systems to provide MNR with efficient program delivery, an efficient administrative systems infrastructure, and better access for those outside the ministry to MNR systems and information.

In 1990, the branch studied, developed or implemented a variety of systems to help MNR staff do their jobs better. They included major improvements to the provincial parks registration and reservation system and the implementation of a timber scaling and billing system. The branch is developing an integrated finance and administration system which will streamline and standardize administrative and financial processes, eliminate redundancy and errors, and provide more timely access to data.

Land and Resource Information Branch

The Land and Resource Information Branch provides accurate and reliable information about Ontario's land mass and its resources. It includes air photo services, the Office of the Surveyor General, the Provincial Mapping Office, natural resource inventories, and the Remote Sensing Services.

MNR continues its work in the areas of surveys, mapping and remote sensing. Six hundred medium-scale digital maps were produced in 1990 under contracts with the Ontario mapping industry. This brings the total number of maps completed in the Ontario Base Mapping Program to 6,960. Large-scale (1:2,000) mapping of six municipalities was also completed. In addition, 2,000 survey control points, used to relate mapping photos to precise points on the earth's surface, were loaded into a database which will, in the future, be directly accessible by other government agencies and private companies.

GIS technology incorporates several applications and resource databases which enable the user to view and analyze the information based on its geographic location.

Two pilot GIS (geographic information systems) projects in Timmins and Cambridge districts continued through 1990, and confirmed that GIS technology will play an important role in MNR resources management in the future.

GIS technology incorporates several applications and resource databases which enable the user to view and analyze the information based on its geographic location. For example, tree stands, wildlife habitat, and soil types in a particular location can be viewed and analyzed together on screen, or be copied to maps and reports.

Regional Information Resources

A Regional Information Resources office is located in each of the ministry's four regions. The office is responsible for the delivery of all IRD functions to the field including: client support; telecommunications and computer operations; office systems and corporate applications support; technical direction to information technology staff in all field offices; co-ordination of local software development; database management; training co-ordination and delivery; and system security. This structure enables field concerns to be expressed directly to division management at main office, and, in turn, corporate direction to be easily provided to the field.

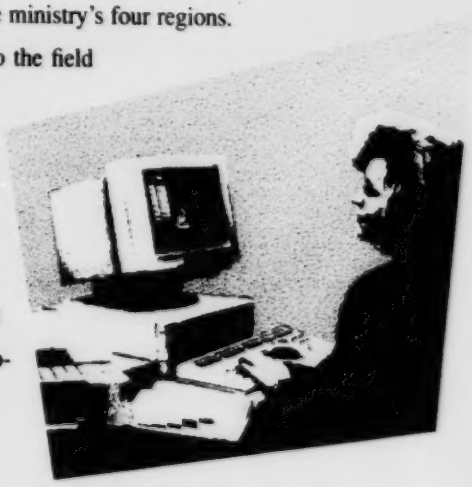

Off to Zimbabwe

In early 1991, a team of MNR staff visited Harare, Zimbabwe, as part of the five-year Zimbabwe Natural Resources Management Program. The program, funded through the Canadian International Development Agency, will enable MNR staff to transfer natural resources management expertise to the Zimbabwe Department of Natural Resources.

CORPORATE SERVICES DIVISION

THE CORPORATE SERVICES DIVISION gives the ministry a framework for corporate management and processes, and provides financial, administrative, human resources, engineering and legal services. In the reorganized division, greater emphasis is placed on progressive policy development, program evaluation and audit, training and comptrollership.

As part of its leadership role, the Corporate Services Division has developed a means for assessing partnerships, and has identified corporate issues arising from an increase in partnership arrangements. These efforts will contribute to the development of a corporate umbrella policy on partnerships, one of the ministry's strategic directions.

The division is taking the lead in the development of a quality service strategy, which will evaluate the ministry's customer service performance and involve the active participation of staff at all levels of the organization.

The division is also co-ordinating the Greening of the Ministry of Natural Resources Operations. This project includes an assessment of MNR's performance in environmental protection in its own operations. It also includes the development of environmental protection programs for waste, water, energy, air quality, harmful substances and environmental procurement.

Reorganization and Relocation

In order to carry out the ministry reorganization, and the relocation to Peterborough and Haileybury, MNR established a Reorganization and Relocation Implementation Team. The team will manage all relocation and reorganization initiatives until the process is completed. A joint union/management working group has also been formed to deal with employees' concerns and develop a human resources strategy for the organizational changes.

In order to carry out the ministry reorganization, and the relocation to Peterborough and Haileybury, MNR established a Reorganization and Relocation Implementation Team.

Doing Business Efficiently

The Comptroller, a position created as part of the reorganization, is responsible for reporting on the health of the ministry's business practices and management systems, and ensuring that business acumen and efficiency are given high priority throughout the organization.

Equity in Employment and Pay

The ministry continues to make steady progress toward the Ontario Public Service employment equity goal of having designated groups represented in the OPS workforce in proportion to their numbers in the province by the year 2000.

A key element of MNR's strategy is transferring responsibility for achieving employment equity to managers, and providing them with the tools to do the job. One of those tools is a new data monitoring system, which keeps managers updated on where their jurisdiction stands in terms of achieving employment equity targets, and provides tips on how to reach those targets.

MNR has completed its implementation of pay equity adjustments. More than 700 female employees received the adjustments, which brought their salaries in line with those of male staff in comparable jobs.

The Native Resource Technician program continues to be MNR's most successful new employment equity project. This year, more than 30 native people took part in the program, which combines field work with long-distance classroom instruction. Graduates of the program will be eligible for a variety of jobs with MNR and other employers in the natural resources field. Over the past year, MNR has received funding for eight other employment equity projects.

In 1990, more than 3,700 teenagers and young adults participated in resource-oriented projects administered by MNR's various youth programs.

Youth Programs

In 1990, more than 3,700 teenagers and young adults participated in resource-oriented projects administered by MNR's various youth programs. The Environmental Youth Corps provided more than 1,300 positions for young people between 15 and 24 in the fields of environmental protection, habitat improvement and restoration, and conservation. The 46-year-old Ontario Rangers program (formerly the Junior Rangers), partly sponsored by the Environmental Youth Corps, provided 1,200 young people with a chance to learn about the natural environment during eight weeks of summer employment in a camp setting. MNR also offered a Summer Experience program, which provided summer jobs for 1,144 youths, and an exchange program which provided summer jobs to francophone students from Quebec.

THE LESLIE M. FROST NATURAL RESOURCES CENTRE

The Leslie M. Frost Natural Resources Centre at Dorset, in the Muskoka area, provides a residential setting in which visitors can learn about natural resource management.

Window on Resource Management

The Leslie M. Frost Natural Resources Centre at Dorset, in the Muskoka area, provides a residential setting in which visitors can learn about natural resource management. About 12,500 people visited the Centre in 1990/91, including teachers, special interest groups, elementary and secondary students, and MNR staff. The number of adults, particularly educators, using the Centre is growing. A partnership between the Centre and Nipissing University College to provide an Environmental Science certification course for teachers has been particularly effective.

New education programs designed by the centre to interpret current resource management issues include those on Sustainable Development, Old Growth Forests, Red Shouldered Hawk Management, Shoreline Development and Winter Crown Land Recreation.

In 1990, the Centre and the Federation of Ontario Naturalists initiated a Natural Heritage Study of the Centre's 24,000-hectare property. An environmental assessment on the rehabilitation of the shoreline of the Centre's Lake Nora was completed, and the project will be used to interpret shoreline protection to visiting groups. Other projects undertaken included the mapping of lake trout spawning beds, an update of lake water chemistry, and a survey of wildlife.

COMMUNICATIONS SERVICES BRANCH

Keeping You Informed

The Communications Services Branch provides information to the public and to ministry employees about MNR activities and programs. The branch prepares news releases, brochures, speeches, pamphlets and fact sheets, produces videos and films, responds to public and media enquiries, co-ordinates special events, and provides communications support to program staff throughout the ministry. Services are provided in both English and French.

The branch also co-ordinates a provincewide program to teach school children about resources and resource management in Ontario. Programs on forests and forest management, wildlife conservation, and fish and fisheries resource management have proven to be popular and valuable tools for both elementary and secondary classroom teachers.

STATEMENT OF REVENUE

for the year ended March 31, 1991 **($ thousands)**

Ministry Administration Program	
Reimbursement of Expenditure	
Other	268
Sales and Rentals	1,628
Fines and Penalties	303
Recovery of Prior Year's Expenditure	431
Other	54
Total for Ministry Administration	**2,684**
Lands and Waters Program	
Royalties	
Water Power	106,181
Sand, Gravel and Aggregate	1,193
Petroleum	2,425
Fees, Licences and Permits	640
Reimbursement of Expenditures	
Government of Canada	1,050
Other	556
Sales and Rentals	3,970
Sale of Crown Land	1,989
Recovery of Prior Year's Expenditure	265
Total for Lands and Waters	**118,269**
Outdoor Recreation Program	
Royalties	
Fees, Licences and Permits	472
Recreational Areas	12,767
Fisheries	25,904
Wildlife	11,105
Reimbursement of Expenditures	
Government of Canada	479
Sales and Rentals	616
Total for Outdoor Recreation	**51,343**
Resource Products Program	
Royalties	
Stumpage	68,926
Timber Area Charges	8,448
Forest Products	533
Fees, Licences and Permits	22
Reimbursement of Expenditures	
Government of Canada	17,049
Other	35
Sales and Rentals	2,168
Total for Resource Products	**97,181**
Resource Experience Program	
Frost Centre Facilities	500
Total for Resource Experience	**500**
Total Revenue	**269,977**

STATEMENT OF EXPENDITURE BY PROGRAM AND ACTIVITY

for the year ended March 31, 1991 **($ thousands)**

Ministry Administration Program	
Main Office	6,625
Financial and Administration Services	12,288
Human Resources	6,239
Communication Services	4,468
Information Systems	11,259
Legal Services	2,111
Audit Services	1,014
Field Administration	45,796
Total for Ministry Administration	**89,800**
Lands and Waters Program	
Conservation Authorities and Water Management	60,682
Aviation and Fire Management	53,738
Extra Fire Fighting	30,926
Land Management	30,090
Resource Access	6,277
Surveys and Mapping	18,381
Total for Lands and Waters	**200,094**
Outdoor Recreation Program	
Recreational Areas	59,485
Fisheries Management	57,973
Wildlife Management	28,277
Total for Outdoor Recreation	**145,735**
Resource Products Program	
Forest Management	124,609
Forest Management Agreements	89,747
Total for Resource Products	**214,356**
Resource Experience Program	
Junior Rangers	3,635
Leslie M. Frost Resource Centre	2,026
Total for Resource Experience	**5,661**
Total Expenditure	**655,646**

AGENCIES, BOARDS AND COMMISSIONS

A number of agencies, boards and commissions are associated with the Ministry of Natural Resources, all of them concerned with the management of natural resources in Ontario. The groups listed here are those which are linked administratively or financially to MNR, and which do not produce their own annual reports. The list does not include those groups officially linked to MNR which produce their own annual reports: Ontario's 38 Conservation Authorities, the Algonquin Forestry Authority, and the Provincial Parks Council.

The groups listed here are those which are linked administratively or financially to MNR, and which do not produce their own annual reports.

Academic and Experience Requirements Committee of the Association of Ontario Land Surveyors

This committee, consisting of at least seven members, oversees the training and exams that lead to membership in the Association of Ontario Land Surveyors (AOLS). Two of the committee's members are appointed by Order-in-Council, a minimum of four are appointed by the Council of the Association of Ontario Land Surveyors, and one is an elected member of Council. The committee approves the course content of the survey science course at the University of Toronto's Erindale College, as well as the two-year articling program. The committee also sets the professional examinations required at the end of this training, comprising an oral exam as well as a written exam.

Council of the Association of Ontario Land Surveyors

This 13-member council is the governing body and board of directors for the Association of Ontario Land Surveyors (AOLS). The council includes Ontario's Surveyor General, three members appointed by the Lieutenant-Governor-in-Council, a president, a vice-president, a past president and two new members elected annually. The council's function is to manage and administer the affairs of the association, establish policies to regulate the practice of professional land surveying and govern the profession in accordance with the Surveyors Act. It also establishes and maintains high standards of knowledge and skill among its members.

Crown Timber Board of Examiners

The Minister of Natural Resources appoints two separate and independent boards that set written and practical examinations for the provincial scaler's licence course and provincial scaling audit certificate course.

Under the authority of the Crown Timber Act, all wood cut from Crown lands must be measured by licensed scalers. Scaling is the process of estimating the quantity and quality of timber harvested so that its volume and value (stumpage) can be determined.

Candidates for the four-week course include selected ministry and woodlands industry staff, as well as students from related universities and colleges and members of the private sector.

The board consists of senior wood measurement staff, three of whom are from the ministry and one from the woodlands industry.

The Ontario Forestry Council was established by the Ontario government in 1984 to recommend priorities and funding for forest research.

Also, under the authority of the Crown Timber Act, no Crown timber shall be removed form the place of cutting prior to measurement without the written authority of the Minister.

To meet the challenges of new harvesting methods and manufacturing techniques, Crown timber is moved prior to measurement or measured under the authority of a domestic scaling agreement by non-ministry staff. This has directly resulted in the need for a comprehensive scaling audit program to ensure all wood scaled is reported.

In order to maintain the high standard of knowledge and skills required in audit strategy, principles and techniques, a course of study setting out Generally Accepted Audit Standards, was developed to ensure the protection of the Crown's interests.

The board consists of two senior ministry staff and a public chartered accountant.

Game and Fish Hearing Board

This board is made up of five members appointed by the Lieutenant-Governor-in-Council. The board conducts hearings into cases where the ministry has turned down an application for a trapping or commercial fishing licence. The board hears evidence, then delivers a written summary and recommendation to the Minister of Natural Resources, who then decides whether or not to issue a licence.

The Lake of the Woods Control Board

This four-member board is responsible for regulating the levels of the Lake of the Woods and Lac Seul and the Winnipeg and English Rivers between the lake outlets and their confluence. The Lake of the Woods and Lac Seul are the major storage reservoirs for generating stations on the Winnipeg and English Rivers. The board is advised by representatives from eight interest groups representing tourism, energy generation, native peoples, and cottagers, and by MNR. Advice from these groups helps the board balance the needs of competing uses for water. The board consists of two members from Ontario, one from Manitoba, and one from the federal government.

Ontario Forestry Council

The Ontario Forestry Council was established by the Ontario government in 1984 to recommend priorities and funding for forest research. Approximately $7-million is spent on priorities established by the council in Ontario each year. Forestry research is conducted

by the federal and provincial governments, universities, and industry. These efforts are being co-ordinated by the council, whose 10 members represent governments, universities and industry.

Ontario Geographic Names Board

The Ontario Geographic Names Board is Ontario's statutory advisor to the Minister of Natural Resources in all matters concerning decisions, disputes and policies concerned with or affected by geographical names. The OGNB authorizes the recording, research into, investigation, processing and ministerial approval of names and naming of, and information on geographical, topographic and hydrographic features and unincorporated populated places (villages, settlements, hamlets) in the Province.

The Ontario Geographic Names Board is Ontario's statutory advisor to the Minister of Natural Resources in all matters concerning decisions, disputes and policies concerned with or affected by geographical names.

The Provincial Toponymic Database contains approximately 57,000 official names of cities, towns, villages, lakes and so on, which are authorized for use in topographic maps, hydrographic charts and gazetteers. In rendering decisions on geographical names, the Minister, on the recommendation of the OGNB, ensures that only one official name is adopted for each feature or place.

In bilingual areas, the OGNB recognizes the place of second or parallel usage names in languages other than that of the official name for specific features or places. These have alternate status to the official forms and are standardized for use in French, or Cree, Ojibway and other language applications and publications, in addition to those in English.

The OGNB is composed of seven members, two from the ministry (Surveyor General and Executive Secretary), and five from the private sector who are appointed by Order in Council. The OGNB is supported by MNR through Geographic Names Section of Surveys, Mapping and Remote Sensing Branch, which serves as OGNB Secretariat.

Ontario Renewable Resources Research Review Board

This 11-member board helps the ministry keep abreast of the latest developments by supporting relevant research at outside institutions. The board reviews applications to the Ontario Renewable Resources Research Grants Program, and recommends appropriate projects to the Minister of Natural Resources.

Ottawa River Regulation Planning Board

This seven-member board is responsible for formulating policies and guidelines to ensure the integrated management of the 19 prinicipal reservoirs of the Ottawa River basin. The board's goal is to reduce the adverse impact of high and low water levels, while maintain-

ing the benefits of energy generation from the basin's 43 generating stations. One board member is named by MNR, one by Ontario Hydro, two by Quebec, and three by the federal government.

Rabies Advisory Committee

This nine-member committee, appointed by an Order-in-Council, co-ordinates MNR's rabies research program. The members, all chosen for their expertise in rabies research and public health have been drawn from the Ministry of Health, Ministry of Agriculture and Food, Agriculture Canada, the biologics industry and Ontario universities. They keep MNR informed of recent developments in rabies research, and advise the ministry how to allocate its rabies research funds.

The Mining and Lands Commission is an administrative tribunal, with statutory authority to hear and decide disputes and appeals under the Mining Act and the Conservation Authorities Act.

Sturgeon River/Lake Nipissing/French River Watershed Advisory Board

The nine private citizens appointed to this board by the Minister of Natural Resources provide advice to MNR on how to manage the Sturgeon River/Lake Nipissing/French River watershed. The board reviews such things as the operation of the watershed's six major water control structures. The board provides information to the public during spring runoff when water levels are high and at times when levels are low due to drought, in addition to providing public education on water management issues.

Mining and Lands Commissioner

The Mining and Lands Commission is an administrative tribunal, with statutory authority to hear and decide disputes and appeals under the Mining Act and the Conservation Authorities Act. The tribunal also holds formal and independent inquiries into any mining or land management matter which may be referred by the Minister of Mines or the Minister of Natural Resources, under statutes administered by those ministries.

On June 1, 1990 the Commissioner of 18 years, G.H. Ferguson, Q.C. retired and was replaced by W. Dennis Tieman, formerly the Assistant Deputy Minister in the Ministry of Northern Development and Mines. Russell Yurkow was also appointed Deputy Commissioner and Senior Legal Counsel with special responsibilities for hearing all disputes and appeals under the Mining Act of Ontario.

Ontario Fisheries Advisory Council

The Ontario Fisheries Advisory Council was established in 1987 to advise the Minister of Natural Resources on policy matters of Ontario's fisheries management program, and on the level of expenditures related to the fisheries program. This citizen's council comprises twelve members representing a broad cross-section of users of the fisheries resource in Ontario, including three special interest groups: Northern Ontario Tourist Outfitters; Ontario Federation of Anglers and Hunters; and Ontario Fish Producers' Association.

RAPPORT ANNUEL

1990-1991

Ministère des
Richesses naturelles

Ontario

Imprimé sur du
papier recyclé

5639

(2.5 k, 92 03 31)

ISSN 0383-5901

RAPPORT ANNUEL

du ministère des Richesses naturelles
pour la période du 1er avril 1990 au 31 mars 1991

Ontario

Ministre des
Richesses naturelles
de l'Ontario

À l'attention de son Honneur
le lieutenant-gouverneur
de la province de l'Ontario

Votre Honneur,
J'ai le plaisir de vous présenter
le rapport annuel du ministère
des Richesses naturelles pour l'exercice
financier allant du 1er avril 1990 au
31 mars 1991.

Le ministre,
C.J. (Bud) Wildman

Message du ministre	**4**
Message du sous-ministre	**5**
Introduction	**7**
Division des politiques	**8**
Division des opérations	**20**
Division des ressources informationnelles	**30**
Division des services ministériels	**34**
Le Centre des richesses naturelles Leslie M. Frost	**38**
Direction des services de communications	**38**
État des recettes	**39**
État des dépenses par programme et activité	**40**
Organismes, conseils et commissions	**41**

MESSAGE DU MINISTRE

Je viens de commencer ma deuxième année d'exercice en tant que ministre des Richesses naturelles et de jour en jour, je suis sans cesse impressionné par la complexité et l'étendue des problèmes relatifs à la gestion des ressources naturelles.

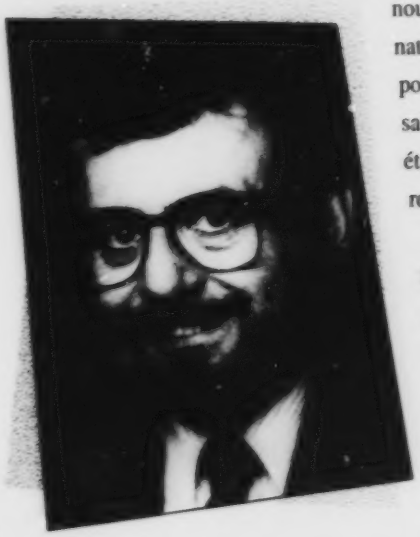

Nous avons commencé cette décennie avec un certain empressement. Nous nous étions rendus compte qu'à l'échelle du globe, beaucoup de ressources naturelles risquaient de s'épuiser à moins d'apporter certaines modifications pour garantir leur développement durable. Nous avions reconnu qu'il s'agissait non seulement d'une bonne idée - mais que le développement durable était essentiel si les générations futures devaient jouir de la même richesse de ressources et de la qualité de la vie que nous connaissons aujourd'hui.

Ce rapport annuel reflète l'engagement du MRN à attaquer ce défi de front. Nous tenons compte désormais des effets environnementaux, sociaux et économiques. Nous adoptons de plus en plus une démarche parfaitement intégrée à la gestion des ressources dans nos prises de décisions.

Le MRN a toujours joui d'un personnel fort compétent et motivé, convaincu de la nécessité d'une gestion judicieuse de nos ressources. C'est un avantage sur lequel nous nous appuyons pour mettre en place des stratégies qui permettront de créer plus de partenariats avec le public et les groupes d'intérêt, d'accroître nos connaissances de base en nous servant de la nouvelle technologie et de mettre en valeur nos ressources en fonction de la vaste gamme des bénéfices et des coûts

Nous devons nous assurer d'une provision constante et durable de ressources naturelles pour donner à notre province une base de développement qui soit ferme, tant aujourd'hui que demain.

Bud Wildman

C.J. (Bud) Wildman

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE

Le ministère des Richesses naturelles est presqu'à la fin de la dernière phase de la réorganisation que nous avons commencée il y a trois ans. À l'époque, nous avions reconnu que nous faisions face à des contraintes fiscales et des demandes croissantes d'un public qui s'attend à ce que les ressources de l'Ontario soient protégées et préservées. Il fallait nous réorganiser pour pouvoir continuer d'assurer notre rôle d'autorité en matière de protection de la nature en Ontario.

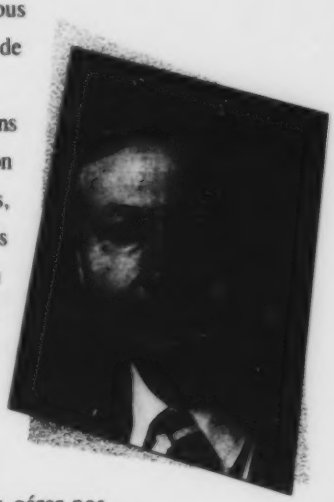

La complexité de cette opération qu'est la réorganisation, a exigé que nous procédions étape par étape. En juillet 1990, j'ai annoncé la réorganisation de l'administration centrale du MNR. Elle s'est traduite par quatre nouvelles divisions : Politiques, Opérations, Ressources informationnelles et Services ministériels. Ces nouvelles divisions ont été conçues de manière à accroître l'efficacité et le rendement du ministère et pour assurer que nous disposerons des ressources humaines et fonctionnelles nécessaires pour répondre aux exigences nouvelles qui se présentent au ministère

En mars 1991, j'ai annoncé la réorganisation territoriale de la Division des opérations. Cette réorganisation est centrée sur 27 districts et 23 bureaux régionaux, situés dans 4 régions écologiques. Elle nous permettra de mieux gérer nos ressources, de mieux informer nos partenaires sur les ressources et de mieux consulter le public en accordant beaucoup plus d'importance au travail du personnel de première ligne.

La réorganisation d'un ministère comme le MRN n'est pas une tâche facile, étant donné sa grandeur et les responsabilités qui lui incombent. Dans ce rapport annuel, les programmes et les activités du ministère sont décrits, autant que possible, suivant la nouvelle organisation. D'autres détails de cette réorganisation seront mis au point au printemps prochain. C'est la raison pour laquelle ce rapport décrit, dans une certaine mesure, une organisation en transition.

Je suis convaincu qu'en fin de compte, cette réorganisation produira un ministère plus dynamique et mieux orienté, prêt à affronter tous les défis de gestion des ressources, au cours de cette décennie et au siècle prochain.

George Tough

INTRODUCTION

L'ONTARIO EST RICHE EN RESSOURCES NATURELLES : les terres de la Couronne, les forêts, la faune, la pêche, les combustibles fossiles et les agrégats. Le ministère des Richesses naturelles gère cette énorme richesse que sont nos ressources naturelles d'une manière durable, dans le but de garantir des bénéfices sociaux et économiques immédiats, tout en assurant que les ressources de base soient protégées et mises en valeur afin qu'elles puissent répondre aux exigences de demain.

Trois stratégies tendent vers notre but du développement durable : accroître la gestion partagée des ressources; établir clairement l'utilité des ressources et améliorer notre base de connaissances de ces ressources. Ces stratégies sont inscrites dans chaque étape du développement des politiques du MRN et de l'élaboration des programmes.

Les programmes du ministère couvrent une grande variété de travaux : gestion des forêts et lutte contre les incendies forestiers ainsi que protection des plantes et animaux en voie de disparition; exploitation des parcs provinciaux et des frayères ainsi que sauvegarde de l'habitat des poissons et observation des règlements de la chasse et de la pêche; cartographie et levés des terrains, ainsi que prévision et lutte contre les inondations.

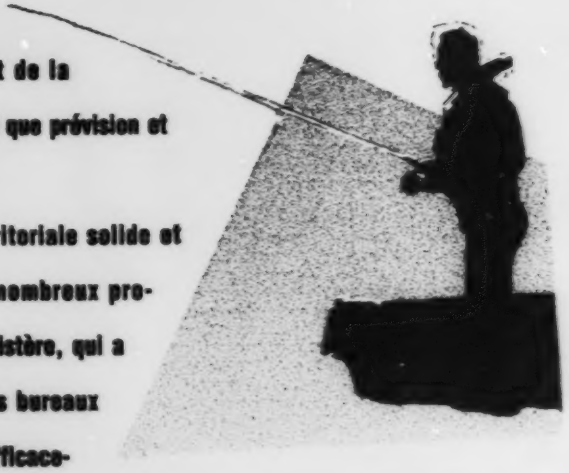

Le MRN s'est donc bâti une structure territoriale solide et décentralisée pour mieux administrer ses nombreux programmes. Cette réorganisation globale du ministère, qui a commencé en 1990, renforcera l'autorité des bureaux régionaux pour leur permettre de veiller plus efficacement à la gestion des ressources en première ligne.

Environ 3 900 personnes travaillent pour le ministère à temps plein. Au cours de l'année, il arrive que ce chiffre double ou triple car le ministère embauche des gens sur contrat afin de couvrir les besoins saisonniers.

DIVISION DES POLITIQUES

LA DIVISION DES POLITIQUES coordonne la définition des politiques et des programmes qui visent à réaliser l'objectif du développement durable en matière de ressources naturelles. La Division met l'accent sur l'élaboration intégrée des politiques au sein du ministère. Chaque année, le sous-ministre adjoint délégué à la Division des politiques recommande aux cadres supérieurs et au ministre un ordre du jour en matière de politiques.

La Division assure la direction stratégique des politiques environnementales, sociales et économiques; elle fixe les priorités et veille à mettre en œuvre, par la collaboration, des politiques pratiques et intégrées.

La Division se charge également de la coordination et de la planification stratégique. Par ce processus, le ministère vise à améliorer constamment ses stratégies de soutien, à savoir les partenariats, la mise en valeur des ressources et l'élargissement des connaissances, afin de donner une direction claire et utile aux activités journalières du personnel.

SECRÉTARIAT DES POLITIQUES ET DE LA PLANIFICATION MINISTÉRIELLES

Au ministère des Richesses naturelles, le Secrétariat des politiques et de la planification ministérielles (SPPM) est responsable de toute la planification stratégique, ainsi que de la coordination de l'élaboration des options et des politiques. Il analyse en outre les questions de régie interne et donne des conseils dans ce domaine. Le Secrétariat dirige également l'aménagement du territoire, la planification de la gestion des ressources et l'évaluation environnementale.

Le document intitulé *MRN: Direction 90*, publié en avril 1991, présente un important virage dans la direction de la politique du MRN — il s'agit de nouveaux objectifs servant à orienter l'élaboration des politiques et des programmes de gestion des ressources pendant les années 90.

Coordination et liaison interministérielles

Le SPPM joue un rôle important dans la coordination des mémoires présentés au cabinet et d'autres initiatives, conjointement avec les autres ministères. Il représente le ministère des Richesses naturelles dans divers projets interministériels, notamment la Table ronde de l'Ontario sur l'environnement, la stratégie ontarienne de lutte contre le réchauffement de la planète et la réforme de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

MRN: Direction 90

Le document intitulé *MRN: Direction 90*, publié en avril 1991, présente un important virage dans la direction de la politique du MRN — il s'agit de nouveaux objectifs servant à orienter l'élaboration des politiques et des programmes de gestion des ressources pendant les années 90.

Évaluation environnementale

Le SPPM coordonne, pour le ministère, la préparation des évaluations environnementales de portée générale. C'est une équipe du SPPM qui représente le MRN aux audiences d'évaluation environnementale de portée générale sur la gestion du bois. Ces audiences, qui durent depuis 1988, évaluent les effets de la gestion du bois sur les pêches, l'habitat faunique, le secteur touristique et diverses caractéristiques culturelles importantes. Elles serviront à préparer des lignes directrices sur la gestion du bois fondées sur de saines pratiques environnementales et sur la notion de développement durable.

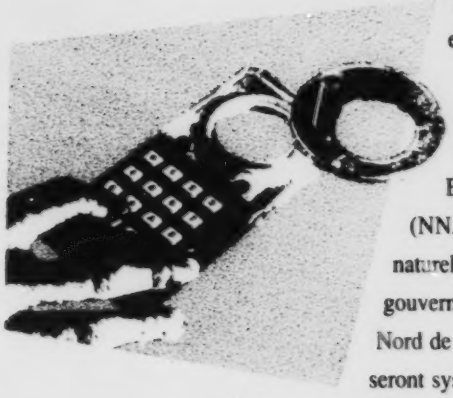

POLITIQUE CONCERNANT LES AUTOCHTONES

En novembre 1990, le Canada, l'Ontario et la nation Nishnawbe-Aski (NNA) signaient une entente provisoire sur les terres et les ressources naturelles, qui est entrée en vigueur pendant les négociations sur l'autonomie gouvernementale auxquelles participent 46 communautés autochtones de tout le Nord de l'Ontario. L'entente prévoit que la NNA et les communautés membres seront systématiquement avisées des plans ou des activités concernant les terres ou les ressources naturelles qui peuvent avoir des retombées importantes sur la première nation Nishnawbe-Aski.

En mars 1991, le gouvernement et les Algonquins de Golden Lake ont signé une déclaration d'intention. Cette déclaration soulignait la volonté des deux parties d'amorcer avant le 15 juin 1991 des négociations sur le règlement des revendications territoriales. Le gouvernement et les Algonquins ont aussi convenu d'entreprendre des négociations sur la chasse et la pêche dans leur territoire traditionnel.

POLITIQUE DES TERRES ET DES EAUX

Étude des offices de protection de la nature

Les 38 offices de protection de la nature (OPN) de l'Ontario jouent depuis 40 ans un rôle important dans la protection de la nature et la gestion des eaux.

Les offices sont responsables de plus de 250 barrages répartis dans tout l'Ontario, tout en assurant la bonne marche de nombreuses installations contre les inondations et l'érosion. Leurs principales fonctions consistent encore précisément à assurer la régularisation des eaux et de l'érosion. Cependant, les offices de protection de la nature ont en outre dirigé la plantation de plus de quatre millions d'arbres, offert leurs conseils experts à plus de 5 000 propriétaires fonciers sur la bonne gestion de leurs terres privées, et assuré des services cartographiques courants à de nombreuses municipalités en leur fournissant les données techniques pertinentes. Par ailleurs, les offices des quatre coins de l'Ontario ont accueilli plus de six millions de visiteurs qui sont venus se livrer aux plaisirs du camping, des loisirs de plein air et de l'apprentissage de la nature.

Aujourd'hui, beaucoup de gens se rendent compte que les ouvrages réalisés sur les rives, par exemple la construction d'un quai, la modification d'une plage ou encore le dragage ou le remplissage d'un terrain riverain, peuvent avoir de graves conséquences pour les poissons ou pour l'habitat faunique.

Examen des OPN

À la suite de plusieurs examens du programme des OPN, un comité de liaison a été mis sur peid. Il se compose de représentants des offices, des municipalités membres et de la province. Le but du comité est d'élaborer les démarches par lesquelles le mandat, les modalités de financement et le fonctionnement des offices de protection de la nature pourront éventuellement être mis à jour et améliorés.

Financement des offices de protection de la nature

Les offices de protection de la nature reçoivent des fonds de la province et des municipalités. Le MRN leur a consacré 47,6 millions de dollars en 1990. De cette somme, 25,4 millions de dollars ont été alloués aux budgets d'immobilisations, dont 12,2 millions pour le financement de 37 projets de lutte contre les inondations et 2,5 millions pour 16 projets de lutte contre l'érosion. Les autres projets qui ont reçu des subventions d'immobilisations portaient sur la prévision des inondations et les mesures de prévention, le relevé cartographique des plaines inondables, les études d'ingénierie et du bassin hydrographique, l'acquisition de terres humides de grande importance, la planification de l'aménagement des rives des Grands Lacs, de même que l'aménagement des zones de protection de la nature et l'acquisition de nouvelles terres. En outre, le ministère a consacré 22,2 millions de dollars à l'administration, aux activités de gestion des eaux et des terres, ainsi qu'à la gestion des terres protégées et des terres à vocation récréative.

Permis d'exécution de travaux

Aujourd'hui, beaucoup de gens se rendent compte que les ouvrages réalisés sur les rives, par exemple la construction d'un quai, la modification d'une plage ou encore le dragage ou le remplissage d'un terrain riverain, peuvent avoir de graves conséquences pour les poissons ou pour l'habitat faunique. Le MRN aide à protéger l'environnement en exigeant un permis pour l'exécution de certains travaux sur les terres de la Couronne et sur les terrains riverains. Le personnel des districts du MRN évalue les projets et, lorsque cela est nécessaire, donne son avis et suggère des modifications afin d'en atténuer les effets néfastes.

Aménagement riverain

Le Programme provincial d'aménagement des rives, annoncé en 1987, vise à réduire au minimum les risques pour la vie et la propriété causés par l'érosion, les inondations et autres dangers connexes sur les rives des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Le programme porte principalement sur la prévention, la protection et l'intervention en cas d'urgence. Les offices de protection de la nature et les districts du MRN, en consultation avec les municipalités et d'autres organismes, ont préparé de nombreux plans d'aménagement riverain à partir d'une démarche fondée sur les écosystèmes

Le MRN, conjointement avec l'industrie, a mis sur pied un projet en vue d'éviter une perte quotidienne de plus de 1,75 million de pieds cubes de gaz naturel inutilisés dans les champs pétrolifères de l'Ontario.

Les plans d'aménagement riverain sont conçus pour aider le MRN et les offices de protection de la nature à offrir des conseils et des observations sur les projets de développement. Le contrôle et la réglementation de la mise en valeur des rives vont exiger le recours intensif à d'importantes technologies nouvelles telles que les systèmes de géomatique. De plus, on a presque achevé l'ébauche d'un énoncé de politique provinciale en matière d'inondation et d'érosion sur le fleuve Saint-Laurent et les Grands Lacs.

Dans le cadre du programme provincial d'ensemble, le Programme Canada-Ontario de réduction des dégâts dus aux inondations a continué à remplir son rôle, soit de réduire les risques de dégâts sur les plaines inondables des Grands Lacs et des rivières de l'Ontario. En 1990-1991 s'est poursuivi le relevé cartographique par ordinateur de sections importantes des rives du bassin inférieur des Grands Lacs, l'objectif étant de terminer ces travaux d'ici mars 1992.

Agrégats et ressources

La nouvelle *Loi sur les ressources en agrégats* de l'Ontario, entrée en vigueur en 1990, prévoit la réglementation et la mise en valeur ordonnée de l'extraction des agrégats afin de réduire au minimum ou d'éliminer les répercussions sur l'environnement et la société. La Loi exige la réhabilitation progressive et ultime de tous les puits d'extraction et de toutes les carrières, accorde un rôle plus important aux autorités municipales dans l'octroi des permis d'exploitation de puits d'extraction et de carrières, assure la rémunération des municipalités pour les agrégats extraits et permet une meilleure application des règlements de fonctionnement.

La nouvelle Loi prévoit la création d'un Fonds de remise en valeur des puits d'extraction et des carrières abandonnés, auquel les entreprises contribuent en fonction des niveaux de production. Le fonds servira, selon les besoins, à la réhabilitation des puits d'extraction et des carrières après leur exploitation.

La production ontarienne de sable, de pierre et de gravier a diminué de 12 pour 100 pour atteindre environ 175 millions de tonnes en 1990. Ces agrégats, ainsi que d'autres produits connexes dont le ciment, la chaux et la brique, représentent un chiffre d'affaires de près d'un milliard de dollars.

Programme de conservation des richesses pétrolières

Le MRN, conjointement avec l'industrie, a mis sur pied un projet en vue d'éviter une perte quotidienne de plus de 1,75 million de pieds cubes de gaz naturel inutilisés dans les champs pétrolifères de l'Ontario. Les exploitants construiront une usine où ce gaz excédentaire sera capté et commercialisé, au lieu de le brûler dans l'atmosphère. Par ailleurs, on enregistre des

progrès dans l'élaboration d'une norme nationale d'entreposage des hydrocarbures dans des formations géologiques en profondeur, et on a commencé à étudier le problème du rejet de la saumure des champs d'extraction et de la réglementation de l'espacement des puits.

La production ontarienne de pétrole a atteint en 1990 un niveau record, soit 1,6 million de barils. Le revenu de l'industrie du pétrole brut et du gaz naturel représente plus de 88 millions de dollars.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE CONFORMITÉ

Application de la Loi

La Direction des politiques de l'observation des lois a été créée en 1990 parce que l'on a reconnu la nécessité de disposer de meilleurs moyens de faire respecter les lois et les règlements de la province dans le domaine des ressources naturelles, et parce que la population elle-même le voulait. En créant la Direction, le MRN reconnaît en outre que le développement durable n'est possible que si l'on se conforme aux principes, aux pratiques, aux lois et aux règlements sur la conservation et la responsabilité sociale.

Le MRN s'est engagé dans le sens d'une foresterie durable, c'est-à-dire dans la pratique qui vise à assurer la santé à long terme des écosystèmes forestiers.

POLITIQUE FORESTIÈRE

Dans le cadre de la réorganisation du ministère, le Groupe des ressources forestières a été restructuré et réparti entre la Direction des politiques des forêts, qui relève de la Division des politiques, ainsi que la Direction de l'intégration des opérations et la Direction des ressources forestières, qui relèvent de la Division des opérations.

La Direction des politiques des forêts coordonne la politique forestière afin de préserver les forêts de l'Ontario pour les générations actuelles et futures.

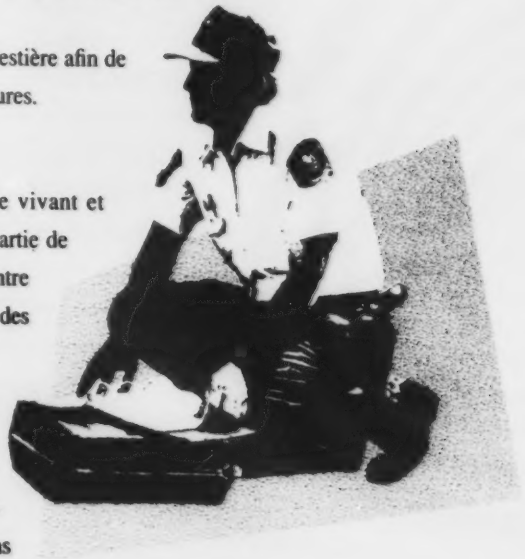

Foresterie durable

Nous reconnaissons aujourd'hui que la forêt est un écosystème vivant et productif. Nous savons que la maladie et le dépérissement d'une partie de la forêt auront des effets sur les autres éléments de l'ensemble, entre autres sur la faune et les poissons, l'eau, le sol et la grande diversité des espèces biologiques qu'on y trouve.

Le MRN s'est engagé dans le sens d'une foresterie durable, c'est-à-dire dans la pratique qui vise à assurer la santé à long terme des écosystèmes forestiers. La foresterie durable participe de l'environnement global tout en assurant un éventail de possibilités sur les plans social, culturel et économique, maintenant et dans l'avenir.

L'engagement du MRN à cet égard signifie qu'il considère la production du bois d'oeuvre comme une valeur parmi plusieurs autres, qu'il améliore ses connaissances sur les écosystèmes forestiers et qu'il dégage un large consensus social en ce qui concerne la politique et la pratique de la gestion des forêts.

Évaluation de la forêt

Un comité indépendant de trois personnes procède actuellement à l'évaluation de la forêt boréale récoltée ou reboisée entre 1971 et 1991. Cette évaluation fera de l'année 1991 l'année étalon pour mesurer les progrès accomplis dans la gestion forestière.

L'Institut de recherche forestière de l'Ontario

L'Institut de recherche forestière de l'Ontario (IRFO) dirige et coordonne la recherche forestière pour en tirer des connaissances fondamentales et appliquées et pour utiliser ces connaissances dans la définition de la politique et de la gestion des écosystèmes forestiers de l'Ontario. Le personnel de l'IRFO s'est installé le 9 octobre 1990 dans le nouveau laboratoire ultramoderne de Sault Ste. Marie. Une pépinière de 80 hectares est en voie de création à vingt minutes du laboratoire. À l'heure actuelle, la recherche forestière porte sur l'étude de l'écologie forestière, de la génétique, du reboisement et de la sylviculture.

En mai 1990, le MRN et l'Association forestière de l'Ontario (AFO) ont mis sur pied un programme destiné à aider les entreprises, les groupes et les particuliers à améliorer l'environnement naturel de la province en plantant des arbres.

La forêt de l'année

Le MRN a décerné à l'Unité de gestion de la Couronne de Kirkwood, dans la région de Thessalon, le titre de Forêt de l'année en 1990. Lorsque la province a commencé à acquérir des terres abandonnées et à y faire du reboisement en 1928, la partie sud de cette région de 1100 km^2 n'était qu'un territoire brûlé et à l'abandon. Autour de 1938, on plantait un demi-million d'arbres chaque année. On compte aujourd'hui plus de 23 millions d'arbres de toutes les essences, qui ont été plantés à Kirkwood pour en faire une forêt florissante. Plus de 40 personnes de la localité lui doivent leur emploi, saisonnier ou permanent. C'est en outre un centre de loisirs divers pour toutes les saisons, très recherché à des fins éducatives et de démonstration.

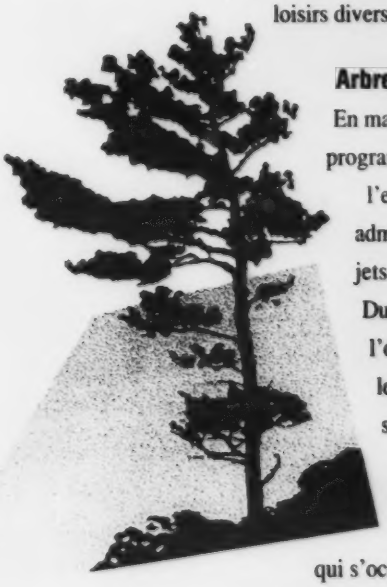

Arbres Ontario

En mai 1990, le MRN et l'Association forestière de l'Ontario (AFO) ont mis sur pied un programme destiné à aider les entreprises, les groupes et les particuliers à améliorer l'environnement naturel de la province en plantant des arbres. Le programme est administré par l'AFO, avec l'aide technique et financière du MRN. En 1990, les projets de plantation d'arbres ont été menés à bien en collaboration avec la société Duracell Canada Inc., la ville de Sault Ste. Marie, TVOntario, *Landscape Ontario* et l'église presbytérienne St. Andrews, à Waterloo. Le MRN et l'AFO poursuivent leurs démarches en vue de créer une fondation ontarienne des arbres, un organisme sans but lucratif qui s'occuperait de ce travail.

La plantation des arbres

Le MRN a accordé des subventions totalisant 125 000 dollars à deux organismes qui s'occupent de planter des arbres, soit *Trees for Today and Tomorrow* et les Ami(e)s de la terre. Ces subventions ont été accordées de façon à coïncider avec le Jour de la terre, le 22 avril 1990, afin de souligner davantage l'importance des arbres pour notre environnement.

POLITIQUE DES PARCS ET DU PATRIMOINE NATUREL

Les parcs provinciaux

L'Ontario compte maintenant 261 parcs provinciaux qui couvrent une superficie totale d'environ 6,3 millions d'hectares, soit six pour cent environ de la superficie terrestre et aquatique de la province. Au total, 7,7 millions de personnes se sont rendues dans les parcs de la province pendant la saison 1990. Les études effectuées pendant l'été de 1990 ont révélé que plus de 80 pour 100 des campeurs et plus de 70 pour 100 des visiteurs d'un jour recommanderaient à leurs amis d'aller dans le parc qu'ils avaient visité. Les campeurs ont déclaré qu'ils seraient encouragés à se rendre plus souvent dans les parcs s'il y avait davantage de programmes d'interprétation de la nature; ils ont jugé que leur expérience au parc était excellente ou au-dessus de la moyenne.

On a consacré environ 10 millions de dollars à la revitalisation des parcs en 1990. Il s'agit de la quatrième année d'un programme pluriannuel destiné à améliorer les installations des parcs en y aménageant des centres pour les visiteurs, des installations sanitaires et des systèmes d'eau courante et d'égouts, de même qu'en améliorant l'accessibilité aux installations existantes.

Premier programme du genre au Canada, le Programme de remise fiscale sur les terres protégées encourage la préservation à long terme des terres protégées de l'Ontario en offrant aux propriétaires fonciers une remise fiscale pouvant aller jusqu'à 100 pour 100 de l'impôt foncier.

Préparons-nous à la fête

Les préparations sont en cours en vue du centenaire des parcs de l'Ontario, en 1993. Le ministre a approuvé les commandites du secteur privé, et la population ontarienne est invitée à appuyer les parcs en participant aux programmes et aux projets et en contribuant aux collectes de fonds. Le centenaire nous donne l'occasion de fêter nos parcs provinciaux et de reconnaître leur rôle dans la protection de notre irremplaçable patrimoine naturel et culturel.

Célébration de la première «Journée des parcs»

La population ontarienne a célébré le 9 juin 1990 la première Journée des parcs. Divers événements et activités étaient prévus; pour l'occasion, on avait suspendu le prix d'entrée pour les visites d'un jour.

Programme de recyclage dans les parcs

Au cours de l'été 1990, on a lancé un programme de recyclage dans 26 parcs provinciaux. Le programme comprend le recyclage des bouteilles et des boîtes de conserve dans 17 parcs et des cannettes de boisson dans neuf parcs. Il sera étendu aux autres parcs à mesure qu'augmenteront les capacités locales de recyclage.

Programme de remise fiscale sur les terres protégées

Premier programme du genre au Canada, le Programme de remise fiscale sur les terres protégées encourage la préservation à long terme des terres protégées de l'Ontario en offrant aux propriétaires fonciers une remise fiscale pouvant aller jusqu'à 100 pour 100 de l'impôt foncier. Le nombre des participants au programme augmente constamment depuis son entrée en vigueur en 1988. Plus de 3 700 propriétaires fonciers participent au programme à l'heure actuelle et contribuent à protéger plus de 42000 hectares de régions naturelles importantes en Ontario.

Réseau des rivières du patrimoine canadien

En 1990, la rivière Grand, dans le Sud-Ouest de l'Ontario, était proposée pour le titre de Rivière du patrimoine canadien. Colonisée depuis le XVIII[e] siècle, la vallée de la Grand comporte de nombreux lieux historiques et sites naturels remarquables, propices au tourisme et aux activités de plein air.

La province travaille activement, en collaboration avec l'office de protection de la nature de la rivière Grand, à l'élaboration du plan de gestion de la rivière, exigé pour que celle-ci soit désignée officiellement Rivière du patrimoine canadien.

La province travaille activement, en collaboration avec l'office de protection de la nature de la rivière Grand, à l'élaboration du plan de gestion de la rivière, exigé pour que celle-ci soit désignée officiellement Rivière du patrimoine canadien.

BUREAU DE LA NAVIGATION DE PLAISANCE

Le Bureau de la navigation de plaisance administre en Ontario les Règlements sur les restrictions à la conduite des bateaux, afin que la navigation de plaisance soit sécuritaire et tienne compte des utilisateurs des autres ressources.

Le Bureau a continué d'agir comme catalyseur pour aider d'autres organismes à promouvoir activement la sécurité nautique. Il travaille aussi à sensibiliser davantage les gens aux causes principales des accidents mortels sur l'eau. À titre de membre fondateur, le Bureau a contribué à la création en 1990 du nouveau Conseil canadien de la sécurité nautique qui s'applique à définir les préoccupations des gens en ce qui concerne la sécurité nautique et à y répondre.

POLITIQUE DES PÊCHES

Observations du public sur la pêche commerciale

Dans le cadre de la révision de sa politique de gestion de la pêche commerciale, le MRN a demandé au public d'apporter sa contribution en présentant des mémoires et en participant à des réunions avec les groupes d'intérêt locaux et provinciaux. Les principales questions abordées incluaient la méthode d'allocation des quotas de prises entre pêcheurs sportifs et commerciaux, l'imposition de redevances sur les prises commerciales et la question de la prise commerciale d'espèces non ciblées.

Gel des droits de permis de pêche sportive

Le MRN a annoncé en 1990 que les droits d'obtention des permis de pêche sportive de l'Ontario n'augmenteraient pas en 1991. Le ministère reverra tous les droits d'obtention des permis de pêche pour que les recettes tirées de ces permis contribuent à maintenir et à améliorer les écosystèmes aquatiques de l'Ontario.

Étude publique sur la pêche sportive

Une étude sur la pêche sportive en Ontario, menée au début de 1991, fera contribuer le public et apportera des renseignements vitaux à la gestion planifiée des pêches dans la province. Les résultats de cette étude, effectuée tous les cinq ans en collaboration avec Pêches et Océans Canada, seront publiés vers la fin de 1991.

La moule zébrée

La moule zébrée, originaire d'Europe, a été repérée pour la première fois en 1988 dans le lac Sainte-Claire. Ce petit mollusque strié, qui a l'apparence d'une palourde, est extrêmement fertile et se répand très rapidement en se fixant par exemple à la coque des embarcations.

La moule zébrée adhère à diverses surfaces et peut former des colonies de plusieurs couches d'épaisseur. On en a trouvé de grandes concentrations dans les prises d'eau des aqueducs municipaux, des centrales et des industries, en Ontario et aux états-Unis. L'élimination des moules zébrées et la prévention d'autres colonies pourraient coûter des milliards de dollars. Ces mollusques représentent aussi un danger pour les poissons.

Le MRN a créé en 1990 le Bureau de coordination de la lutte contre la moule zébrée pour coordonner le travail des organismes qui combattent la moule zébrée. Le ministère donne l'information au public sur la façon de ralentir la prolifération du mollusque; il en surveille et en évalue la propagation dans les Grands Lacs. Le MRN concentre ses recherches sur les régions où la moule zébrée cause des dommages à la production de poissons, sur la nature de ces dommages, de même que sur ses conséquences sur le frai.

Le ministère donne l'information au public sur la façon de ralentir la prolifération du mollusque; il en surveille et en évalue la propagation dans les Grands Lacs.

L'habitat des poissons

L'objectif du MRN est de veiller à ce que les ruisseaux, les rivières et les lacs soient sains et produisent des poissons propres à la consommation, mais aussi à ce qu'ils procurent des emplois et des revenus, de même qu'une gamme de possibilités récréatives.

Les principes qui gouverneront la gestion des pêches en Ontario durant les années 90 mettent l'accent sur la protection de l'habitat et la réhabilitation. L'éventail complet des outils de gestion comprend toutefois la recherche scientifique, l'information du public, l'éducation, l'ensemencement, la délivrance des permis et l'application des réglements.

La surveillance de l'habitat et le recours à une combinaison de techniques de gestion ont entraîné de nombreux succès, en particulier dans les Grands Lacs.

POLITIQUE FAUNIQUE

Révision de l'attribution par tirage des vignettes pour orignaux

Le MRN a annoncé à la fin de 1990 qu'il réviserait le système actuel de loterie pour l'attribution des vignettes pour orignaux. Plus de 4000 chasseurs ont pris part à cette révision, qui s'est tenue au début de 1991 dans 14 communautés de la province.

L'objectif du système ontarien d'attribution sélective de quotas de chasse à l'orignal est de doubler la population d'orignaux avant l'an 2000 tout en favorisant le plus possible la chasse. En vertu de ce système, on établit chaque année le quota du nombre de bêtes adultes qu'il est possible d'abattre dans chaque unité provinciale de gestion de la faune, et on donne des vignettes de validation qui permettent aux chasseurs d'abattre un mâle ou une femelle. Les vignettes sont distribuées au printemps par tirage au sort effectué par ordinateur. Grâce à ce système, la population d'orignaux s'est considérablement accrue au cours des huit dernières années.

En 1992 sera institué un système de demande en groupes pour les chasseurs qui veulent participer au tirage des vignettes de chasse à l'orignal. En vertu de ce nouveau système, les

chasseurs auront le choix de faire une demande individuelle ou une demande pour un groupe d'au plus huit personnes. On continuera d'attribuer les vignettes par tirage au sort, mais l'ordinateur n'accordera qu'une vignette par groupe. Dès qu'un chasseur aura reçu une vignette, on retirera de la liste les noms des autres membres de son groupe. En éliminant la possibilité pour plusieurs membres d'un même groupe de recevoir une vignette, le système de distribution générale améliorera la situation dans les régions où les vignettes sont rares.

Le MRN, Habitat faunique Canada et Canards illimités Canada ont signé en 1990 une entente de trois ans portant sur une somme de 2,9 millions de dollars destinée à préserver et à protéger l'habitat marécageux.

Protection des terres humides

Les terres humides constituent l'habitat essentiel des canards, des bernaches et de toute une variété d'oiseaux aquatiques; pourtant, plus de 75 pour 100 des terres humides du Sud de l'Ontario ont été sacrifiées au développement. Le MRN a mis sur pied un système d'évaluation pour aider à établir les priorités de la protection des terres humides.

Le MRN, Habitat faunique Canada et Canards illimités Canada ont signé en 1990 une entente de trois ans portant sur une somme de 2,9 millions de dollars destinée à préserver et à protéger l'habitat marécageux — renouvelant ainsi une entente conclue en 1987. L'entente de 1990 met l'accent sur la collaboration avec les propriétaires fonciers.

Le MRN poursuit sa participation à l'entente de cinq ans conclue avec Canards illimités Canada pour la gestion de l'habitat de la sauvagine. Dans le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et son programme connexe, le Projet collectif Habitat de l'Est, le MRN s'est associé avec Canards illimités Canada, Habitat faunique Canada, la Société pour la conservation des sites naturels, le Service canadien de la faune et des organismes américains, gouvernementaux et non gouvernementaux, pour acquérir des terres humides ayant une grande importance pour les oiseaux migrateurs.

Au cours de l'exercice 1990-1991, le MRN a travaillé en collaboration avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le ministère de l'Environnement et le ministère des Affaires municipales à l'élaboration d'une politique sur la protection des terres humides dans le cadre de la *Loi de 1983 sur l'aménagement du territoire*. Une ébauche de cette politique a été soumise à l'examen du public.

Recherche sur la rage

En 1990-1991, soit pendant la deuxième année d'un plan expérimental de cinq ans, le MRN a consacré une somme de 2,6 millions de dollars à la lutte contre la rage en Ontario.

En octobre 1990, les chercheurs du ministère ont relâché dans l'Est de l'Ontario, sur une superficie de 26 500 km^2, environ 570 000 appâts vaccinés destinés aux renards à partir d'avions volant à basse altitude. Les trappeurs locaux ont fourni au ministère plus de 1 100 carcasses de renards capturés dans la région. Les résultats ont indiqué que le taux de vaccination générale des renards était passé à 43 pour 100 en 1990, alors qu'il était de 29 pour 100 en 1989. Des expériences dans le Sud-Ouest de l'Ontario permettront également une distribution aérienne plus efficace des appâts en 1991.

Dans la région métropolitaine de Toronto, le MRN a poursuivi son programme d'immunisation des renards et des mouffettes vivant dans les zones habitées. À Scarborough, 216 mouffettes ont été attrapées vivantes, vaccinées par injection et relâchées. On n'a rapporté aucune

mouffette enragée à Scarborough en 1990. Les chercheurs ont découvert que la population de mouffettes à Scarborough avait diminué d'environ 25 pour 100 entre 1989 et 1990 pour des raisons autres que la rage. Les chercheurs du MRN ont aussi attrapé et immunisé 487 ratons laveurs à Scarborough afin de les protéger contre une souche du virus de la rage se répandant en Ontario et provenant du Nord des États-Unis.

La recherche se poursuit sur la mise au point de vaccins oraux. Des progrès ont été enregistrés dans la détermination de la concentration la plus efficace pour les vaccins oraux à administrer aux mouffettes et dans l'amélioration de la stabilité de ces vaccins en fonction des conditions réelles.

Le MRN collabore avec le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada pour enquêter sur la situation des espèces qui risquent de s'éteindre au pays.

Le patrimoine faunique de l'Ontario

Le MRN collabore avec le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada pour enquêter sur la situation des espèces qui risquent de s'éteindre au pays. En 1990, le ministère a mandaté des études sur des espèces comme le foulque d'Amérique, le hibou des marais, la piéride de Virginie et la moucherolle verte. Dans le cadre d'un programme conjoint visant à ramener le faucon pèlerin en Ontario, le MRN, avec l'aide de nombreux organismes de naturalistes, d'entreprises et de bénévoles, a relâché 35 fauconneaux. Le ministère a également contribué à financer un inventaire des colonies de hérons en Ontario; il participe en outre à une étude sur les colonies d'oiseaux aquatiques et étudie l'habitat de la tortue des bois.

Gestion du chevreuil

Cinq années de recherche par le MRN ont produit une masse de renseignements sur les habitudes alimentaires du chevreuil, les routes de sa migration et sa mortalité. Ces données permettent au MRN de gérer plus précisément les chevreuils, dont la population a triplé depuis l'entrée en vigueur du programme de chasse sélective, il y a 10 ans. L'accroissement de la population des cervidés a permis à la province d'inaugurer en 1990 de nouvelles saisons de chasse au chevreuil et d'en prolonger d'autres.

Nouvelle réglementation de la vente de parties de gibier

La vente de peaux de gibier et de bois de cervidés a été légalisée en 1990, ce qui a permis de vendre des bois tombés naturellement des caribous, des chevreuils ou des orignaux vivants, de même que les peaux non tannées d'ours noirs, de chevreuils ou d'orignaux — à condition d'être titulaire d'un permis. Le MRN continue de faire appliquer l'interdiction de vendre la plupart des autres parties de gibier.

DIVISION DES OPÉRATIONS

LA DIVISION DES OPÉRATIONS assure la prestation intégrée et efficace de tous les programmes ministériels conformément à l'objectif principal du ministère : le développement durable.

La nouvelle organisation du MRN, qui comprend maintenant quatre régions au lieu de huit, vise à renforcer le rôle des bureaux régionaux dans la prestation des programmes de gestion des ressources. Les nouvelles régions se chargent maintenant des opérations pour les travaux qui peuvent être éxécutés plus efficacement et plus économiquement à l'échelon local comme l'aviation, la gestion de la lutte contre les incendies et les inondations, la gestion des parcs provinciaux et les services d'ingénierie.

Les quatre régions sont divisées en districts et en zones. Les bureaux de district appuient les bureaux régionaux et locaux en ce qui a trait aux finances, au personnel et aux moyens de communication. Les zones constituent la pierre angulaire de la gestion des ressources en première ligne. Les équipes locales décident sur place de la manière dont les ressources sont utilisées dans un territoire déterminé, en accordant une attention toute particulière aux relations intimes dont dépend la durabilité de toutes les ressources.

En accordant une autorité accrue dans la prise des décisions aux responsables locaux, la Division des opérations créera des partenariats efficaces grâce à un personnel professionnel et technique qui travaillera étroitement sur place avec le public.

L'amélioration de la planification intégrée de l'aménagement du territoire, à l'échelon régional, et de la planification de la gestion des ressources, à l'échelon local - selon les orientations définies dans les politiques - permettra de tenir pleinement compte de la valeur réelle de toutes les ressources. Sous la direction de son propre chef de service de la science et de la technologie, chaque région fournira les meilleures connaissances et données scientifiques aux personnes chargées de la prestation des programmes du ministère.

La Division des opérations comprend l'ancien Centre d'aviation et de lutte contre les incendies (CALI), devenu la Direction de l'aviation et de la lutte contre les inondations et les incendies. D'ici 1992, la Direction aura absorbé le Centre de prévision des débits, qui relevait auparavant du Groupe des terres et des eaux.

OPÉRATIONS DU GROUPE DES RESSOURCES FORESTIÈRES

Les opérations relatives aux ressources forestières relèvent de la Division des opérations, où elles se répartissent entre la Direction des ressources forestières et la Direction de l'intégration des opérations.

La Direction des ressources forestières a participé à l'élaboration d'un programme ministériel de foresterie durable. Le programme accentue le virage effectué par le ministère dans le sens d'une gestion de la forêt qui s'appuie sur tout l'écosystème forestier.

Dans le cadre du programme sylvicole du MRN, exploité directement par le ministère, et indirectement par ses partenaires, plus de 163 millions de semis ont été plantés en 1990, tandis que près de 33 000 hectares ont été ensemencés.

Les industries de la forêt

L'industrie forestière de l'Ontario éprouve des difficultés reliées à la récession nord-américaine, à la valeur élevée du dollar canadien sur les marchés étrangers et à des tensions structurelles du marché. L'un des changements les plus importants survenus sur le marché est l'augmentation marquée de la demande de produits faits de matériaux recyclés.

La Section des industries de la forêt assemble des données et des statistiques sur ce secteur et les diffuse. De plus, elle participe à l'expansion de l'industrie et à ses initiatives de restructuration en fournissant des renseignements sur les réserves de bois, ainsi que des données sur les mouvements et les applications du bois. La Section étudie des politiques et des programmes reliés à l'industrie qui sont compatibles avec les objectifs du ministère en matière de foresterie durable, et elle en fait la promotion.

Sylviculture

Dans le cadre du programme sylvicole du MRN, exploité directement par le ministère, et indirectement par ses partenaires, plus de 163 millions de semis ont été plantés en 1990, tandis que prés de 33 000 hectares ont été ensemencés. Pour garantir l'efficacité des pratiques sylvicoles en Ontario, on a commencé à concevoir un système de surveillance de l'efficacité des traitements sylvicoles.

Le MRN a organisé en 1990 des programmes de vaporisation aérienne d'insecticides bactériens afin de traiter une superficie de 83 583 hectares de forêts contre les insectes. Le programme de lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette a couvert 49 627 hectares de forêts, et celui de la spongieuse, 33 956 hectares.

En 1990 le personnel du MRN ou du secteur privé a traité environ 100 000 hectares de forêts destinées à l'exploitation commerciale par herbicides. L'objet était de préparer les lieux à la régénération ou d'améliorer le taux de survie des jeunes semis. Dans le cadre de son programme de foresterie durable, le ministère a lancé un programme de recherche d'autres modes de gestion des végétaux afin de réduire graduellement la dépendance des forêts de l'Ontario vis-à-vis des herbicides chimiques.

En plus de ce programme, on a pu réduire de 20 pour 100 la quantité d'herbicide prévue pour vaporisation aérienne en 1991, soit sur quelque 80 000 hectares.

Droits de coupe et mesure du bois

La Section des droits de coupe et des mesures délivre les principaux permis de coupe du bois et est responsable des ententes de gestion forestière dans la province. Elle procède aussi au mesurage d'environ 16 741 000 m^3 de bois sur les terres de la Couronne, pour en percevoir les recettes.

La province a délivré 334 permis principaux de coupe du bois en 1990-1991, ce qui porte le total à 538. Les zones pour lesquelles un permis a été accordé couvrent une superficie de 262 809 km^2, soit quelque 68 pour 100 des forêts de la Couronne en Ontario.

Le MRN désire voir participer le public à l'élaboration des plans de gestion du bois pour les forêts de l'Ontario.

Les premières ententes de gestion forestière (EGF) ont été signées en 1980. À l'heure actuelle, environ 70 pour 100 des terres de la Couronne concédées à l'exploitation commerciale sont régies par de telles ententes contractuelles conclues entre la province et les sociétés forestières. Les EGF prévoient que les entreprises récoltant du bois sur les terres de la Couronne portent la responsabilité du plan de gestion du bois et des mesures de régénération. Le ministère surveille les activités des sociétés et finance les travaux de sylviculture.

Une EGF est valide pour 20 ans et comporte une disposition obligatoire de révision tous les cinq ans. On a revu neuf ententes en 1990: trois avec Produits forestiers Canadien Pacifique Ltée, deux avec *Kimberly-Clark Canada Inc.*, deux avec *E.B. Eddy Forest Products Ltd.*, une avec *Abitibi-Price Inc.* et une avec *Spruce Falls Power and Paper Co.* Cette révision a révélé que les entreprises avaient respecté les obligations stipulées dans leurs ententes respectives. Par conséquent, chaque EGF a été prolongée de cinq ans.

On a entrepris en 1990 de réviser l'entente quinquennale sur le projet de gestion forestière conclue entre le MRN et l'Agence de foresterie du parc Algonquin. Le processus de révision, qui doit prendre fin en 1991, formulera des recommandations au ministre sur la possibilité d'améliorer l'entente actuelle et de la prolonger.

PLANS DE GESTION DU BOIS

Le MRN désire voir participer le public à l'élaboration des plans de gestion du bois pour les forêts de l'Ontario. Chaque unité de gestion forestière fait l'objet d'un plan de gestion du bois rédigé à son intention. Un tel plan précise quels travaux doivent avoir lieu, leurs effets sur l'écosystème forestier et sur les autres usagers de la forêt. En 1990, les plans de gestion du bois ont été approuvés.

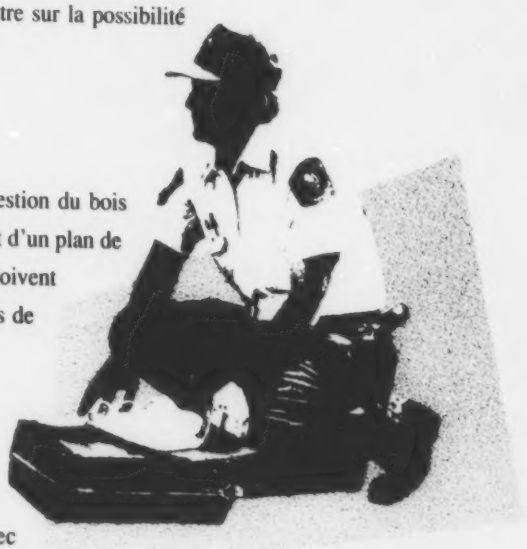

Terres forestières privées

Le personnel du MRN continue à inciter les propriétaires fonciers à gérer leurs boisés pour qu'ils produisent des peuplements d'arbres sains et rentables. En 1990, le MRN a formé de nouveaux partenariats avec l'Association pour l'amélioration des sols et des cultures de l'Ontario. L'entente, financée en vertu du Programme national de conservation des sols d'Agriculture Canada, assure la plantation d'arbres sur les terres agricoles dont l'érosion est rapide. Le MRN va s'occuper de produire, planter, soigner et surveiller les jeunes semis, afin d'en assurer la survie sur les emplacements approuvés par l'Association.

Le ministère a travaillé aussi avec l'Association des municipalités de l'Ontario (AMO) à formuler des recommandations pour modifier la *Loi sur les arbres*, ce qui permettrait aux municipalités d'élaborer des programmes plus efficaces de conservation des arbres en réglementant la coupe des arbres et leur destruction sur les terres privées.

Le MRN participe à l'élaboration de plans de mesures correctives pour les Grands Lacs.

GRANDS LACS

Nouvelles installations piscicoles

En 1990, le MRN a ouvert la station piscicole Blue Jay Creek sur l'île Manitoulin. Elle peut recevoir jusqu'à cinq millions d'oeufs pondus en milieu naturel, jusqu'à 1,2 million de fretins, jusqu'à 200 000 jeunes poissons d'automne et 60 000 alevins. Cette station alimentée à l'eau de source permettra de produire, toute l'année, du touladi rétrocroisé qui servira à l'empoissonnement du lac Huron et de la baie Georgienne.

Partenariats en pêche commerciale

Le personnel du MRN et les exploitants d'entreprises de pêche commerciale continuent de travailler ensemble à des projets de gestion des ressources halieutiques. Parmi les partenaires, on note un nouveau comité consultatif sur les pêches du lac Supérieur et l'étude en collaboration du système de déclaration des prises quotidiennes dans le lac Huron.

Au début de 1991, un comité formé d'exploitants d'entreprises de pêche commerciale, de pêcheurs et de gestionnaires des ressources provinciales a été mandaté pour évaluer les quantités actuelles d'éperlan arc-en-ciel dans le bassin est du lac Érié. Ce comité permettra à la province d'établir avec précision le nombre d'éperlans afin que des quotas appropriés soient fixés pour la pêche commerciale. Les secteurs de la pêche commerciale et de la pêche sportive participent aussi à l'évaluation des quantités d'autres espèces de poissons dans le lac Érié.

Nettoyage des Grands Lacs

Le MRN participe à l'élaboration de plans de mesures correctives pour les Grands Lacs. La Commission conjointe internationale a repéré des zones sensibles dans les Grands Lacs, où les objectifs de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs n'ont pas été atteints. Il en a résulté un habitat inadéquat pour la faune aquatique et une utilisation limitée de l'eau par l'homme. La mise sur pied d'équipes inter-organismes pour l'élaboration de plans de mesures correctives et des séances de consultation publique ont permis aux partenaires de se pencher sur diverses questions touchant l'environnement dans ces zones et de mettre leurs ressources et connaissances en commun.

À la suite de la perte d'habitat halieutique et faunique dans les zones sensibles de Thunder Bay et de Nipigon Bay, une demande a été présentée au Fonds pour la dépollution des Grands Lacs, un programme d'Environnement Canada. Les demandes de financement pour deux projets d'une durée de quatre ans chacun ont été approuvées. Ces projets, amorcés en 1990, s'attachent à rétablir les habitats dégradés, à contrôler le débit et les niveaux d'eau et à rétablir les stocks de poissons.

RÉGION DU GRAND TORONTO

Moraine Oak Ridges

En 1990, la province a annoncé des mesures visant à protéger les caractéristiques importantes de la moraine Oak Ridges — une élévation de terrain au nord de la communauté urbaine de Toronto qui s'étend de l'escarpement du Niagara jusqu'à la rivière Trent, à l'est. On y trouve plus de 30 rivières et les eaux souterraines de la moraine permettent d'approvisionner plusieurs municipalités. Dans les mesures annoncées, on note une étude de planification globale qui durera deux ans et permettra de déterminer les meilleurs moyens d'assurer que l'aménagement de la moraine ne détruise pas ses caractéristiques uniques. La province a également déclaré la moraine comme une zone d'intérêt provincial.

Au début de 1990, le MRN a annoncé que la vallée de la rivière Rouge, dans la région de Toronto, serait un parc protégé.

Formation du comité consultatif du parc de la vallée de la rivière Rouge

Au début de 1990, le MRN a annoncé que la vallée de la rivière Rouge, dans la région de Toronto, serait un parc protégé. Un comité représentant 14 organismes et groupes d'intérêts gouvernementaux et non gouvernementaux a été formé et doit faire des recommandations au MRN concernant la mise en place d'un plan de gestion global de 1750 hectares pour la première tranche du parc.

AVIATION ET LUTTE CONTRE LES INONDATIONS ET LES INCENDIES

La protection des vies, des ressources et de la propriété privée contre les incendies est la responsabilité de la Direction de l'aviation et de la lutte contre les inondations et les incendies. La lutte contre les inondations et les activités de surveillance feront partie du mandat de la Direction en 1992, lorsque les activités de prévision des débits seront transférées à la Direction des offices de protection de la nature et de la gestion des eaux. Le volet aviation de la Direction offre des vols sur demande pour le transport de hauts fonctionnaires et des vols reliés à certaines activités, y compris les vols nécessaires à la gestion des incendies pour le compte du MRN et d'autres ministères La section de radiotélécommunications offre des services de communication radio à tous les bureaux régionaux du MRN et à certaines sections du ministère du Développement du Nord et des Mines.

Dans le cadre de la réorganisation du ministère, la section des télécommunications fera désormais partie de la nouvelle Division des ressources informationnelles. On s'attache actuellement à réviser la stratégie à long terme du ministère en matière de télécommunications.

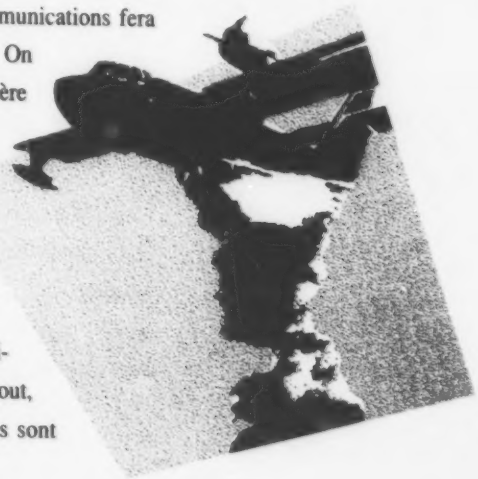

Saison 1990 des incendies de forêt

La saison 1990 des incendies de forêt a débuté tôt; on a en effet dénombré 64 incendies au mois de mars, le plus grand nombre pour ce mois depuis 20 ans. Par contre, pour toute la saison, qui s'étend du 1er avril au 31 octobre, on n'a enregistré que 1 614 incendies, ce qui correspond à environ 200 incendies de moins que la moyenne des vingt dernières années. En tout, 183 693 hectares ont été détruits. En moyenne, 35 pour 100 des incendies sont causés par la foudre, mais en 1990, ce pourcentage s'est élevé à 40 pour 100.

Un peu plus de 9 000 hectares de tout le terrain brûlé se trouvaient dans la zone de protection intensive, une région où on combat les incendies très tôt pour les maîtriser le plus rapidement possible. Cette région s'étend en gros au nord de l'axe Owen Sound-Perth et au sud d'une ligne commençant au nord de Red Lake et se rendant à la frontière du Québec, au nord de Cochrane.

La section d'aviation exploite une flotte variée de 37 appareils à voilure fixe et à voilure tournante pour combattre les incendies de forêt, prendre des photographies aériennes, transporter du personnel et des marchandises, étudier la faune, veiller à l'application des règlements et effectuer des recherches et des opérations de sauvetage.

Améliorer le système

En 1990, la section de recherche et de développement de la Direction a mis en place un nouveau système d'information sur la gestion des incendies. On a poursuivi les travaux de recherche dans le cadre de deux programmes, l'un portant sur le brûlage expérimental grâce à l'inflammation localisée, l'autre sur les répercussions des brûlages dirigés à grande échelle.

Radiotélécommunications

Le dernier exercice a marqué la deuxième année d'application d'un programme triennal de remplacement du matériel radio désuet de la section des radiotélécommunications. Grâce au nouveau matériel, on pourra continuer de répondre aux besoins de plus en plus grands du ministère en matière de communications.

Sillonner le ciel

La section d'aviation exploite une flotte variée de 37 appareils à voilure fixe et à voilure tournante pour combattre les incendies de forêt, prendre des photographies aériennes, transporter du personnel et des marchandises, étudier la faune, veiller à l'application des règlements et effectuer des recherches et des opérations de sauvetage. Les appareils du MRN ont effectué 14 063 heures de vol, transporté 26 818 passagers et plus de 2,6 millions de kilogrammes de marchandises.

Au cours de l'exercice, on a acheté un nouvel hélicoptère Bell 206-L qui effectuera des missions dans la région administrative d'Algonquin. On a aussi fait l'acquisition d'un simulateur de vol pour le Collège d'arts appliqués et de technologie Sault; il permettra de mieux former les pilotes, notamment sur les instruments du CL-215.

En juin 1990, la construction de nouvelles installations d'entretien des appareils a été approuvée, au coût de 5,7 millions de dollars, à l'aéroport de Sault Ste. Marie, administré par le gouvernement fédéral. Un nouveau hangar permettra aux ingénieurs aériens du MRN de travailler sur quatre appareils CL-215 à la fois, à l'intérieur.

PLANIFICATION DES PARCS PROVINCIAUX

Nous avons continué d'enregistrer des progrès en 1990 dans la planification de la gestion des parcs provinciaux avec l'approbation des plans de gestion du parc Slate Islands, Bon Écho et Rondeau. Le nombre des parcs dotés d'un plan de gestion atteint maintenant 95.

AFFAIRES AUTOCHTONES

Dans le cadre de la réorganisation du ministère, un centre des affaires autochtones a été créé à l'intérieur de la Division des opérations. Il sert de point central pour les activités du ministère qui touchent les communautés autochtones de l'Ontario. Les membres du centre participeront à l'élaboration, à la mise sur pied et à la prestation de programmes provinciaux de formation et d'éducation pour les autochtones, ainsi qu'à des activités de développement économique. Le centre sera aussi chargé des négociations avec les autochtones, du règlement des demandes territoriales et de l'administration de l'Entente Canada-Ontario sur la mise en valeur de la ressource forestière, en collaboration avec la Division des politiques. Il organisera des séminaires et des ateliers sur la sensibilisation transculturelle et les autochtones.

Parmi les programmes qui seront administrés par le centre des affaires autochtones, notons le programme des forestiers autochtones du Nord dans le cadre duquel on embauchera des autochtones pour s'occuper de la gestion des ressources naturelles dans leur communauté, ainsi que le Programme des techniciens autochtones des ressources. Ce dernier, mis sur pied à l'automne 1989 et administré conjointement par le MRN et le Collège d'arts appliqués et de technologie Sault, permet aux étudiants autochtones d'obtenir une formation de technicien des ressources qualifié tout en travaillant dans leur communauté. Il est dispensé par voie de conférences téléphoniques et grâce à un tableau électronique relié au collège et aux salles de classe dans la communauté. Les employés du MRN agissent à titre de conseillers auprès des étudiants et leur offrent une formation sur le terrain. Pendant cet exercice, 30 étudiants ont achevé avec succès la deuxième année du Programme. À l'automne 1991, ces étudiants amorceront la troisième et dernière année du Programme et un nouveau groupe commencera la première année.

À la fin de 1990 et au début de 1991, le MRN a annoncé qu'il accorderait 47 millions de dollars à des travaux publics visant à améliorer les ressources naturelles de la province et à entretenir et réparer les structures et les installations publiques.

FINANCEMENT ANTI-RÉCESSION

À la fin de 1990 et au début de 1991, le MRN a annoncé qu'il accorderait 47 millions de dollars à des travaux publics visant à améliorer les ressources naturelles de la province et à entretenir et réparer les structures et les installations publiques. Ces engagements s'inscrivaient dans le cadre du programme anti-récession de l'Ontario, auquel le gouvernement consacre 700 millions de dollars. Le programme de rénovation des édifices publics et des immobilisations de toute la province visait aussi à aider les travailleurs et les familles de nombreuses communautés de l'Ontario touchées par la récession.

Le ministère a notamment affecté des fonds à la sylviculture, à la collecte de données sur la gestion forestière, à l'amélioration des parcs provinciaux, aux projets visant à protéger la santé et la sécurité publiques, aux routes d'accès forestier, à l'amélioration des pépinières et des stations piscicoles, ainsi qu'à des projets autochtones.

DANS LES RÉGIONS

Région du Nord-Ouest

La construction en 1990 d'une promenade le long d'un sentier de portage historique dans le parc provincial Kakabeka Falls, au coût de 250 000 $, est l'étape finale d'un programme de construction visant à améliorer les conditions d'observation et la sécurité des visiteurs à proximité des chutes. La nouvelle promenade longe le sentier qui était utilisé autrefois par les marchands de fourrure qui faisaient du portage pour contourner les chutes sur la rivière Kaministiquia.

Le MRN, Ontario Hydro et des pêcheurs de Nipigon ont conclu une entente visant à assurer le contrôle du niveau d'eau de la rivière Nipigon pour éviter que les aires de frai de l'omble de fontaine ne s'assèchent en hiver.

Dans les années 1880, les chutes historiques Abram étaient un important point d'accès pour les chalands des industries de pêche commerciale et du bois qui se rendaient du lac Abram au lac Minnitaki près de Sioux Lookout. En 1990, le MRN a réaménagé le secteur des chutes pour rendre le lac Minnitaki plus accessible aux pêcheurs.

Le MRN, Ontario Hydro et des pêcheurs de Nipigon ont conclu une entente visant à assurer le contrôle du niveau d'eau de la rivière Nipigon pour éviter que les aires de frai de l'omble de fontaine ne s'assèchent en hiver. Ontario Hydro a installé trois barrages sur la rivière. En octobre 1990, le MRN a porté contre 33 personnes un total de 76 accusations de délits de chasse et pêche dans la région du lac des Bois. Ces accusations étaient le fruit d'une enquête de deux ans menée conjointement auprès de pourvoiries et des centres de villégiature par le ministère et des organismes américains chargés de faire appliquer les lois. Les accusations portent sur la chasse dans des réserves naturelles, la chasse sans permis, la chasse excessive au canard et la violation de la limite de pêche permise au doré.

Région du Nord-Est

Au mois d'octobre 1990, une brèche dans une zone d'entreposage des résidus miniers à Matachewan a causé le déversement de milliers de mètres cubes de résidus dans la rivière Montreal. Le MRN a dirigé l'équipe d'intervention qui était formée de membres d'organismes municipaux, fédéraux et provinciaux. Le MRN a colmaté la brèche et continue de surveiller les répercussions du déversement sur les poissons et la flore de la rivière.

Le MRN a amorcé la deuxième étape du processus de planification du parc provincial Missinaibi, au nord de Chapleau, qui est l'un des plus importants parcs aquatiques de l'Ontario. Le ministère a invité le Conseil des parcs provinciaux de l'Ontario à se joindre à l'équipe de planification de la gestion. Grâce au Conseil, le public et les groupes d'intérêts ont participé en grand nombre au processus de planification. Par la suite, le Conseil a formulé 105 recommandations concernant le parc. Un plan préliminaire doit faire l'objet d'un examen public d'ici le mois de juin 1992.

La première étape de l'examen du plan directeur du plus grand parc de la province, le parc provincial Polar Bear, a été amorcée — on procède à une étude, conjointement avec les communautés autochtones locales et les organisations de protection de la nature. Une des principales propositions touche la conclusion d'une entente de gestion conjointe du parc avec les premières

nations d'Attawapiskat, de Peawanuck et de Fort Severn. Le plan préliminaire de gestion du parc fera l'objet d'un examen public plus vaste en 1992.

Région du Centre

À l'été 1990, le MRN a débuté la construction d'un centre pour visiteurs au coût de 7,9 millions de dollars et d'un musée en plein air de l'exploitation forestière au parc provincial Algonquin au coût d'un million de dollars. Le centre pour visiteurs, d'une superficie de 2 400 mètres carrés, présentera des expositions sur l'histoire humaine et naturelle du parc et abritera également une salle de théâtre, un restaurant et une librairie. Le musée en plein air de l'exploitation forestière comportera un sentier de 1,2 kilomètre reliant entre elles plus d'une douzaine d'expositions. Les installations seront le point central des célébrations du 100e anniversaire du parc Algonquin en 1993, année où on célébrera le centenaire du réseau de parcs provinciaux.

En 1990, le MRN a ensemencé un lac près de Temagami en y introduisant une espèce unique de truite qu'on ne trouvait plus dans la région depuis les années 1960.

En 1990, le MRN a ensemencé un lac près de Temagami en y introduisant une espèce unique de truite qu'on ne trouvait plus dans la région depuis les années 1960. La truite mouchetée est une espèce voisine de l'omble de fontaine mais ses couleurs sont différentes. On ne la retrouve que dans trois lacs dans le monde — Whirligig, Whitepine et Wilderness, tous trois situés dans le parc provincial Lady Evelyn-Smoothwater, près de Temagami. Les populations de truite mouchetée se reproduisant naturellement ont disparu dans les années 1960 à la suite de l'acidification des lacs. La survie de l'espèce a été assurée par des écloseries et l'empoissonnement artificiel des réserves de pêche. Au cours des dernières années, l'acidité des lacs de la région de Temagami a diminué grâce aux émissions plus faibles provenant des usines d'extraction de Sudbury. À l'automne 1989, on a traité les lacs Whirligig et Little Whitepine avec 21 tonnes de poudre de calcaire pour qu'ils retrouvent plus rapidement leur équilibre naturel. En mai 1990, le MRN a ensemencé le lac Whirligig de truite mouchetée.

Région du Sud

Au début de 1991, le MRN a rendu public un nouveau plan de gestion du parc provincial Rondeau, situé sur le lac Érié; il se situe au deuxième rang sur le plan de l'ancienneté en Ontario. Le plan de gestion met l'accent sur les installations et les services de loisirs et d'éducation de grande qualité pour les nombreux visiteurs du parc. Il souligne également les stratégies d'amélioration et de protection de l'environnement du parc, notamment sa forêt de feuillus unique.

On a annoncé en 1990 l'instauration d'un plan coopératif de cinq ans destiné à améliorer la qualité de l'eau du lac Simcoe. Le MNR, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et le ministère de l'Environnement ont accepté de travailler en collaboration avec l'office de protection de la nature de la région du lac Simcoe pour empêcher de trop grandes quantités de phosphore et de sédiments de pénétrer dans le lac à cause de l'érosion des berges, des exploitations agricoles et du ruissellement urbain.

À l'automne de 1990, des centaines de travailleurs bénévoles de la faune ont aidé le MRN et l'observatoire ornithologique de Long Point à mener la première étude ontarienne sur les boîtes de nidification des canards, pour savoir combien de boîtes les canards branchus ou les autres espèces de gibier utilisent, et comment améliorer le programme des boîtes de nidification.

DIVISION DES RESSOURCES INFORMA-TIONNELLES

En mettant l'accent sur la collaboration entre les employés du ministère et ses clients, la Division des ressources informationnelles contribue à l'objectif de développement durable du ministère grâce à l'élaboration et à l'amélioration de systèmes et de réseaux de télécommunications, à la reformulation des procédés commerciaux et à l'amélioration des services à la clientèle

La Division élabore et maintient des systèmes d'information ministérielle et des bases de données; offre des services de levés, d'établissement de cartes et de télédétection; offre des services à la clientèle et une aide à l'échelle provinciale en matière de réseaux informatiques et de télécommunications; élabore des politiques, des procédures, des normes et des directives sur les ressources informationnelles; et offre des services de bibliothèque et des cours de formation en ressources informationnelles.

Direction de la gestion et des services informationnels

La Direction de la gestion et des services informationnels définit, élabore et met en oeuvre des politiques, des normes, des produits et des services pour le personnel et les clients du MRN. Elle a pour but d'offrir, en temps opportun, des services et des produits informationnels pertinents, abordables et intégrés. Nombre de ces produits seront offerts par le Centre d'information sur les ressources naturelles (autrefois le Centre d'information au public) à Toronto.

La Direction de la gestion et des services informationnels définit, élabore et met en oeuvre des politiques, des normes, des produits et des services pour le personnel et les clients du MRN.

En 1990, le Centre d'information a répondu à plus de 200 000 demandes de clients venant de partout dans le monde. Le Centre a renseigné le public sur tous les aspects des programmes du MRN, qui comprennent les parcs, la consultation touristique, la photographie aérienne, les cartes et les brochures, ainsi que les rapports et les cartes sur les minéraux en Ontario.

Direction de l'informatique et des télécommunications

La Direction de l'informatique et des télécommunications procure des services d'informatique et de soutien, ainsi que des réseaux de télécommunications à tous les secteurs du MRN. Ses services sont essentiels au processus de gestion des ressources et à la mise sur pied d'une base informationnelle sur les ressources naturelles.

La direction est chargée d'établir les normes ministérielles en matière de matériel, de logiciels de systèmes d'exploitation, de télécommunications, de services à la clientèle, ainsi que de la poursuite de l'exploitation et de l'appui à trois installations de bureautique — Toronto, North York et Sault Ste. Marie. Elle est aussi responsable de l'acquisition du matériel, des logiciels et des appareils de télécommunications du MRN.

Direction de l'élaboration et de la planification des services informatiques

La Direction de l'élaboration et de la planification des services informatiques, qui faisait autrefois partie de la Direction des systèmes informatiques, est chargée de la planification et de l'élaboration de systèmes ministériels qui permettent au MRN de dispenser ses programmes de façon plus efficace, d'avoir des systèmes administratifs mieux structurés et d'améliorer l'accès à ses systèmes et renseignements pour les gens de l'extérieur du ministère

En 1990, la Direction a étudié, élaboré ou mis en place divers systèmes visant à faciliter le travail du personnel du ministère. Elle a notamment apporté d'importantes améliorations au système de réservation et d'inscription des parcs provinciaux et mis sur pied un système de mesurage et de facturation du bois. La Direction est en train de concevoir un système intégré de finances et d'administration qui permettra de rationaliser et de normaliser les processus administratif et financier, d'éliminer la redondance et les erreurs et d'accéder plus rapidement aux données.

Direction de l'information sur les terres et les ressources

La Direction de l'information sur les terres et les ressources donne des renseignements précis et fiables sur les terres de l'Ontario et les ressources qu'elles contiennent. Cette direction regroupe les services de photographie aérienne, le Bureau de l'arpenteur général, le Bureau de la cartographie de l'Ontario, les inventaires des ressources naturelles et les Services de télédétection.

Le MRN a poursuivi ses travaux dans le domaine des levés, de la cartographie et de la télédétection. Pendant l'exercice, on a produit six cent cartes numériques à échelle moyenne, aux termes de contrats signés avec le secteur privé de l'Ontario. Ces cartes portent maintenant à 6 960 le nombre de cartes dressées dans le cadre du Programme de cartographie de base de l'Ontario. On a aussi achevé les cartes à grande échelle (1/2000) de six municipalités. En outre, 2 000 points de contrôle des levés, qui servent à associer les photos cartographiques à des points précis de la surface de la terre, ont été emmagasinés dans une base de données que des organismes gouvernementaux et des entreprises privées pourront consulter directement.

Deux projets pilotes de mise en place de systèmes de géomatique dans les districts de Timmins et de Cambridge se sont poursuivis tout au long de l'exercice et ont permis de confirmer que la géomatique jouera un rôle important dans la gestion des ressources du MRN à l'avenir.

La géomatique regroupe plusieurs applications et bases de données sur les ressources qui permettent à l'usager d'observer et d'analyser les renseignements d'après leur emplacement géographique. Par exemple, les peuplements forestiers, l'habitat faunique et les types de sols à un endroit précis peuvent être observés et analysés en même temps à l'écran, être imprimés sur des cartes ou inclus dans des rapports.

La géomatique regroupe plusieurs applications et bases de données sur les ressources qui permettent à l'usager d'observer et d'analyser les renseignements d'après leur emplacement géographique.

Ressources informationnelles régionales

On trouve un bureau des ressources informationnelles régionales dans chacune des quatre régions du ministère. Ce bureau est chargé de toutes les activités de développement régional intégré sur le terrain telles : l'aide aux clients; les télécommunications et l'informatique; la bureautique et le soutien aux applications ministérielles; les directives techniques au personnel de la section informatique de tous les bureaux régionaux; la coordination de l'élaboration de logiciels; la gestion de bases de données; la coordination et la prestation de cours de formation; et la sécurité des systèmes. Cette structure permet d'informer directement le personnel de gestion de division au bureau principal des préoccupations des bureaux régionaux et de transmettre facilement les décisions ministérielles aux bureaux régionaux.

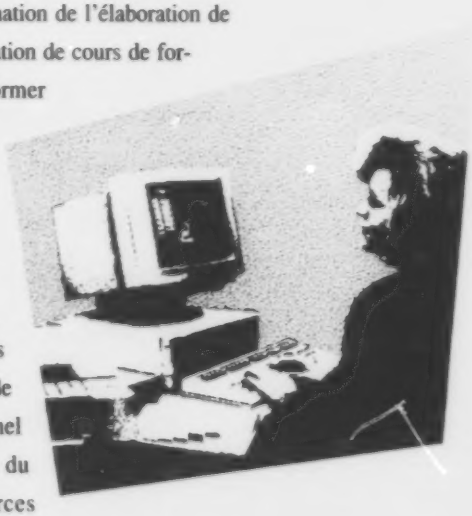

En route vers le Zimbabwe

Au début de 1991, une équipe du MRN s'est rendue à Harare, Zimbabwe, dans le cadre du programme quinquennal de gestion des ressources naturelles de ce pays. Financé par l'Agence canadienne de développement international, ce programme permettra au personnel du MRN de faire profiter le ministère des Richesses naturelles du Zimbabwe de son expertise en matière de gestion des ressources naturelles.

DIVISION DES SERVICES MINISTÉRIELS

LA DIVISION DES SERVICES MINISTÉRIELS donne au ministère son cadre de gestion et les directives des démarches ministérielles, tout en offrant des services financiers, administratifs, juridiques, de ressources humaines et de génie. Depuis la réorganisation, on s'attache davantage à l'élaboration progressive de politiques, à l'évaluation et à la vérification des programmes, à la formation et au contrôle.

Dans son rôle de leader, la Division des services ministériels a mis au point un procédé d'évaluation des partenariats et a relevé les questions d'intérêt ministériel provenant de l'augmentation du nombre de partenariats. Ces efforts permettront l'élaboration d'une politique cadre sur les partenariats, l'une des directions stratégiques du ministère.

La Division est chef de file en ce qui concerne l'élaboration d'une stratégie de prestation de services de qualité, qui comportera l'évaluation des services à la clientèle et supposera la participation active du personnel à tous les échelons.

La Division coordonne également le projet d'écologisation des activités du ministère des Richesses naturelles, qui comporte l'évaluation des résultats affichés par le ministère sur le plan de la protection de l'environnement dans le cadre de ses activités. Le projet comporte également l'élaboration de programmes de protection de l'environnement en ce qui concerne les déchets, l'eau, l'énergie, la qualité de l'air, les substances dangereuses et l'achat de matériel écologique.

Réorganisation et réinstallation

Pour mener à bien son projet de réorganisation et de réinstallation à Peterborough et à Haileybury, le MRN a mis sur pied le Groupe de mise en oeuvre de la réorganisation et de la réinstallation. Ce groupe organisera les activités de réinstallation et de réorganisation pendant toute la durée du projet. Un groupe de travail formé de membres du syndicat et de la direction a également été mis sur pied pour étudier les questions soulevées par les employés et élaborer une stratégie concernant les ressources humaines dans le cadre des changements organisationnels.

Pour mener à bien son projet de réorganisation et de réinstallation à Peterborough et à Haileybury, le MRN a mis sur pied le Groupe de mise en oeuvre de la réorganisation et de la réinstallation.

Rentabiliser les activités

La personne titulaire du poste de contrôleur, qui a été créé dans le cadre de la réorganisation, est chargée de rendre compte des résultats affichés par le ministère concernant les systèmes de gestion et les pratiques commerciales et doit veiller à ce qu'on mette l'accent, dans l'ensemble de l'organisation, sur le sens des affaires et l'efficacité.

Équité d'emploi et équité salariale

Le ministère continue de progresser en vue d'atteindre l'objectif de la fonction publique de l'Ontario en matière d'équité d'emploi qui consiste à voir les groupes désignés mieux représentés au sein de la fonction publique d'ici l'an 2000, en proportion de leur nombre dans la population.

Un des éléments clés de la stratégie du MRN consiste à transférer ses responsabilités en matière d'équité d'emploi aux chefs de service et à leur fournir les outils nécessaires pour accomplir leur travail, notamment un système de surveillance des données, qui les tient au courant des progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs d'équité d'emploi et leur donne des conseils sur les moyens d'atteindre ces objectifs.

Le MRN a mené à bien son programme de rajustement des salaires. Plus de 700 employées ont vu leur salaire être rajusté en fonction de celui du personnel masculin qui occupe un poste comparable.

Le Programme des techniciens autochtones des ressources continue d'être le projet d'équité d'emploi du MRN qui connaît le plus de succès. Cette année, plus de trente autochtones ont participé à ce programme qui comporte une formation sur le terrain et des cours à distance. Ceux ou celles qui réussissent au programme auront alors accès à toute une gamme d'emplois, tant au sein du MRN qu'auprès d'autres employeurs du secteur des ressources naturelles. Au cours du dernier exercice, le MRN a reçu une aide financière pour huit autres projets d'équité d'emploi.

En 1990, plus de 3 700 adolescents et jeunes adultes ont participé à des projets axés sur les ressources, administrés par les divers programmes pour les jeunes du MRN.

Programmes pour les jeunes

En 1990, plus de 3 700 adolescents et jeunes adultes ont participé à des projets axés sur les ressources, administrés par les divers programmes pour les jeunes du MRN. La Brigade des jeunes environnementalistes a procuré un emploi à plus de 1 300 jeunes de 15 à 24 ans dans les domaines de la protection de l'environnement ainsi que de l'amélioration, de la restoration et de la conservation de l'habitat. Le programme des Brigadiers de la forêt, mis sur pied il y a 46 ans (autrefois appelé le programme des jeunes forestiers) et parrainé en partie par la Brigade des jeunes environnementalistes, a permis à 1 200 jeunes de se familiariser avec le milieu naturel dans le cadre d'un emploi d'été d'une durée de huit semaines, dans un camp. Le MRN a aussi offert un programme Expérience d'été qui a procuré un emploi d'été à 1 144 jeunes et un programme d'échange avec des étudiants francophones du Québec.

LE CENTRE DES RICHESSES NATURELLES LESLIE M. FROST

Le Centre des richesses naturelles Leslie M. Frost, situé à Dorset dans la région de Muskoka, informe les visiteurs sur la gestion des ressources, dans un cadre naturel.

Fenêtre sur la gestion des ressources

Le Centre des richesses naturelles Leslie M. Frost, situé à Dorset dans la région de Muskoka, informe les visiteurs sur la gestion des ressources, dans un cadre naturel. Pendant l'exercice 1990-1991, environ 12500 personnes ont visité le Centre, y compris des enseignants, des groupes d'intérêt, des élèves des paliers primaire et secondaire et des employés du MRN. On note une augmentation du nombre d'adultes, notamment d'enseignants, qui se rendent au Centre. Une entente entre le Centre et le collège universitaire Nipissing qui prévoit la prestation de cours pour les enseignants menant à l'obtention d'un certificat en sciences de l'environnement a donné de bons résultats.

Parmi les nouveaux programmes éducatifs conçus par le Centre, portant sur l'interprétation de la gestion des ressources actuelles, notons ceux touchant le développement durable, les forêts anciennes, la gestion des populations de buses à épaulettes rousses, l'aménagement des rives et les loisirs d'hiver sur les terres de la Couronne.

En 1990, le Centre et la Federation of Ontario Naturalists ont amorcé une étude du patrimoine naturel que l'on trouve sur les 24 000 hectares qu'occupe le Centre. On a achevé une évaluation environnementale du réaménagement des rives du lac Nora, situé sur le terrain appartenant au Centre. Le projet servira à informer les groupes de visiteurs sur la protection des secteurs riverains. Parmi les autres projets, notons l'établissement de cartes des aires de frai du touladi, la mise à jour de l'hydrochimie des lacs et une enquête sur la faune.

DIRECTION DES SERVICES DE COMMUNICATIONS

On vous tient au courant

La Direction des services de communications informe le public et les employés du ministère des activités et des programmes du MRN. Elle prépare des communiqués de presse, des brochures, des allocutions, des dépliants et des feuilles documentaires, produit des bandes vidéo, des films, répond aux demandes du public et des médias, coordonne les événements spéciaux et fournit une aide sur le plan des communications aux employés du ministère. Ses services sont offerts en français et en anglais.

La Direction coordonne également un programme provincial visant à sensibiliser les élèves aux ressources de l'Ontario et à leur gestion. Des programmes sur les forêts et la gestion forestière, la protection de la faune, les pêches et leur gestion ont connu un grand succès et se sont avérés être des outils importants pour les enseignants des paliers élémentaire et secondaire.

ÉTAT DES RECETTES

pour l'exercice terminé le 31 mars 1991 **(en milliers de dollars)**

Programme de l'administration du ministère	
Remboursement des dépenses	
Autres	268
Ventes et locations	1 628
Amendes et pénalités	303
Recouvrement des dépenses de l'exercice précédent	431
Autres	54
Total des recettes pour l'administration du ministère	**2 684**
Programme des terres et des eaux	
Redevances	
Énergie hydroélectrique	106 181
Sable, gravier et agrégat	1 193
Pétrole	2 425
Droits et permis	640
Remboursement des dépenses	
Gouvernement du Canada	1 050
Autres	556
Ventes et locations	3 970
Vente de terres de la Couronne	1 989
Recouvrement des dépenses de l'exercice précédent	265
Total des recettes des terres et des eaux	**118 269**
Programme des loisirs de plein air	
Redevances	472
Droits et permis	
Zones de loisirs	12 767
Pêches	25 904
Faune	11 105
Remboursement des dépenses	
Gouvernement du Canada	479
Ventes et locations	616
Total des recettes des loisirs de plein air	**51 343**
Programme de production des ressources	
Redevances	
Bois sur pied	68 926
Terrains forestiers	8 448
Produits forestiers	533
Droits et permis	22
Remboursement des dépenses	
Gouvernement du Canada	17 049
Autres	35
Ventes et locations	2 168
Total des recettes de la production des ressources	**97 181**
Programme Expérience du ministère	
Installations du Centre Frost	500
Total pour le programme Expérience	**500**
Total des recettes	**269 977**

ÉTAT DES DÉPENSES PAR PROGRAMME ET ACTIVITÉ

pour l'exercice terminé le 31 mars 1991 (en milliers de dollars)

Programme de l'administration du ministère	
Bureau principal	6 625
Services de l'administration et des finances	12 288
Ressources humaines	6 239
Services des communications	4 468
Systèmes d'information	11 259
Services juridiques	2 111
Services de vérification	1 014
Administration des régions	45 796
Total des dépenses pour l'administration du ministère	**89 800**
Programme des terres et des eaux	
Office de protection de la nature et gestion des eaux	60 682
Aviation et lutte contre les incendies	53 738
Ressources supplémentaires pour la lutte contre les incendies	30 926
Aménagement du territoire	30 090
Accès aux ressources	6 277
Levés et cartographie	18 381
Total des dépenses pour les terres et les eaux	**200 094**
Programme des loisirs de plein air	
Zones de loisirs	59 485
Gestion des pêches	57 973
Gestion de la faune	28 277
Total des dépenses pour les loisirs de plein air	**145 735**
Programme de production des ressources	
Gestion forestière	124 609
Ententes de gestion forestière	89 747
Total des dépenses pour la production des ressources	**214 356**
Programme Expérience du ministère	
Programme des Brigadiers de la forêt	3 635
Centre des richesses naturelles Leslie M. Frost	2 026
Total des dépenses pour le programme Expérience	**5 661**
Total des dépenses	**655 646**

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS

Un certain nombre d'organismes, de conseils et de commissions sont rattachés au ministère des Richesses naturelles et s'occupent de la gestion des richesses naturelles de l'Ontario. Les groupes qui figurent ici sont rattachés administrativement ou financièrement au MRN et ne publient pas leur propre rapport annuel. Les groupes officiellement rattachés au MRN et qui publient leur propre rapport annuel ne figurent pas ici; ce sont les 38 offices de protection de la nature de l'Ontario, l'Agence de foresterie du parc Algonquin et le Conseil des parcs provinciaux.

Les groupes qui figurent ici sont rattachés administrativement ou financièrement au MRN et ne publient pas leur propre rapport annuel.

Comité d'examen des conditions d'admissibilité à l'Association des arpenteurs-géomètres de l'Ontario

Ce comité, composé d'au moins sept membres, supervise la formation et les examens qui permettent de devenir membre de l'Association des arpenteurs-géomètres de l'Ontario (AAO). Deux des membres du comité sont nommés par décret, au moins quatre autres sont nommés par le Conseil de l'Association des arpenteurs-géomètres de l'Ontario, et un dernier est un membre élu du conseil. Le comité approuve le programme des cours d'arpentage offerts au collège Erindale de l'université de Toronto ainsi que le stage de formation de deux ans. Il organise également l'examen professionnel couronnant la formation, qui consiste en une épreuve orale et une épreuve écrite.

Conseil de l'Association des arpenteurs-géomètres de l'Ontario

Ce conseil, composé de treize membres, est le conseil d'administration de l'Association des arpenteurs-géomètres de l'Ontario (AAO). Il comprend l'arpenteur général de l'Ontario, trois membres nommés par le lieutenant-gouverneur, un président, un vice-président, un ex-président et deux nouveaux membres élus chaque année. Le Conseil a pour mandat de gérer et d'administrer les affaires de l'association, d'établir les règles de conduite régissant les pratiques professionnelles d'arpentage, et de réglementer la profession conformément à la *Loi de 1987 sur les arpenteurs-géomètres*. De plus, il établit et maintient des normes élevées de connaissances et de compétence chez ses membres.

Commission d'examen du bois de la Couronne

Le ministre des Richesses naturelles crée deux commissions distinctes et indépendantes qui élaborent les examens écrits et pratiques pour l'obtention du permis provincial de mesureur du bois et du certificat provincial de vérification du mesurage du bois.

En vertu de la *Loi sur le bois de la Couronne*, tout bois coupé sur les terres de la Couronne doit être mesuré par des mesureurs autorisés. Le mesurage du bois est le processus par lequel la qualité et la quantité du bois récolté sont évaluées afin d'en établir le volume et la valeur (droits de coupe).

Les candidats qui suivent le cours de formation de quatre semaines viennent du ministère et de l'industrie forestière, mais aussi des universités, des collèges et du secteur privé.

La Commission se compose de mesureurs principaux, dont trois sont au service du ministère et un de l'industrie forestière.

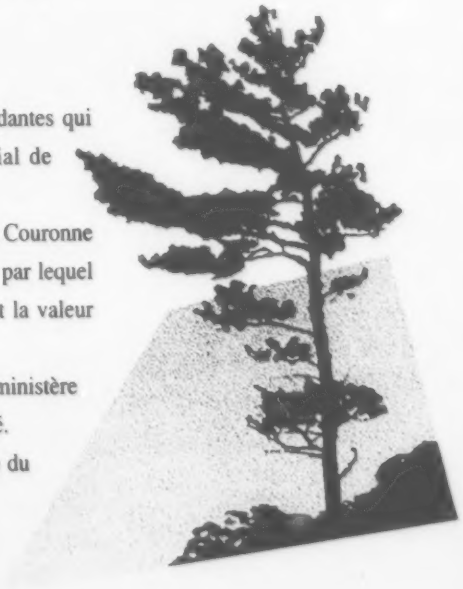

De plus, en vertu de la *Loi sur le bois de la Couronne*, le bois de la Couronne ne peut, sans l'autorisation écrite du ministre, être transporté hors du lieu de coupe avant d'avoir été mesuré.

Pour satisfaire aux exigences des nouvelles méthodes de récolte et des techniques de fabrication, le bois de la Couronne est déplacé avant d'être mesuré ou encore, il est mesuré par un mesureur ne travaillant pas pour le ministère, en vertu d'un accord interne de mesurage. Un programme complet de vérification du mesurage s'avère donc nécessaire pour s'assurer que tout le bois mesuré est déclaré.

Afin de respecter les normes élevées de connaissances et de compétence requises par les principes et les techniques de vérification, un cours de formation décrivant les normes de vérification généralement reconnues a été mis sur pied afin de protéger les intérêts de la Couronne.

La Commission se compose de deux hauts fonctionnaires du ministère et d'un expert-comptable.

Le Conseil forestier de l'Ontario, créé par le gouvernement de l'Ontario en 1984, est chargé de faire des recommandations en matière de priorités et de financement de la recherche forestière.

Commission des recours en matière de chasse et de pêche

Cette commission se compose de cinq membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Elle tient des audiences sur les cas de refus de permis de piégeage ou de pêche commerciale par le ministère. La Commission entend les témoins puis présente un résumé écrit et une recommandation au ministre des Richesses naturelles, qui décide alors d'accorder ou non le permis.

Commission de contrôle du lac des Bois

Cette commission composée de quatre membres est responsable de la régularisation du niveau d'eau du lac des Bois et du lac Seul, de la rivière Winnipeg et de la rivière English, entre le déversoir des lacs et leur confluent Le lac des Bois et le lac Seul constituent deux importants réservoirs de centrales électriques situées sur les rives de la rivière Winnipeg et de la rivière English. La Commission reçoit les conseils des porte-parole de huit groupes d'intérêt représentant des associations touristiques, des sociétés d'électricité, les autochtones, les propriétaires de chalet et le MRN. Les conseils de ces porte-parole aident la Commission à répartir équitablement les diverses utilisations de l'eau. Parmi les quatre membres de la Commission, deux viennent de l'Ontario, un du Manitoba et un du gouvernement fédéral.

Conseil forestier de l'Ontario

Le Conseil forestier de l'Ontario, créé par le gouvernement de l'Ontario en 1984, est chargé de faire des recommandations en matière de priorités et de financement de la recherche forestière. Chaque année, environ sept millions de dollars sont consacrés en Ontario aux priorités établies par le Conseil. La recherche est effectuée par les gouvernements fédéral et provincial, les universités et le secteur privé. Le Conseil coordonne ces travaux et ses dix membres représentent les gouvernements, les universités et le secteur privé.

Commission de toponymie de l'Ontario

La Commission de toponymie de l'Ontario (CTO) est désignée par la loi pour conseiller le ministre des Richesses naturelles sur les décisions, les litiges et les politiques ayant trait à la toponymie en Ontario. Elle a pour mandat de consigner les noms de lieu, de les étudier, de faire des enquêtes et de les faire approuver par le ministre, ainsi que de fournir de l'information

sur les réalités géographiques, topographiques et hydrographiques et sur les territoires habités de la province non érigés en municipalités (villages, hameaux).

La base de données toponymiques provinciale renferme environ 57000 noms officiels de villes, villages, lacs, etc., autorisés à figurer sur les cartes topographiques et hydrographiques et dans les répertoires géographiques. En rendant ses décisions, le ministre, sur la recommandation de la CTO, s'assure que chaque lieu est désigné par un seul nom officiel.

Dans les régions bilingues, la Commission admet pour certains lieux l'existence d'un deuxième nom, ou d'un nom parallèle, dans des langues autres que celle du nom officiel. Ceux-ci constituent des variantes du nom officiel et sont normalisés en français, en cri, en ojibwa et dans d'autres langues utilisées dans des publications.

La Commission se compose de sept membres : deux sont du ministère (l'arpenteur général et le secrétaire général) et cinq appartiennent au secteur privé et sont nommés par décret. Elle est financée par le MRN, par l'intermédiaire de la Section de toponymie, Direction des levés, de la cartographie et de la télédétection, qui joue le rôle de secrétariat de la CTO.

La Commission de toponymie de l'Ontario (CTO) est désignée par la loi pour conseiller le ministre des Richesses naturelles sur les décisions, les litiges et les politiques ayant trait à la toponymie en Ontario.

Conseil ontarien des recherches sur les ressources renouvelables

Ce conseil, composé de onze membres, aide le ministère à se tenir à la pointe du progrès en finançant les recherches pertinentes effectuées par des établissements indépendants. Le conseil étudie les demandes présentées dans le cadre du Programme de subventions de recherche sur les ressources renouvelables de l'Ontario et recommande les projets appropriés au ministre des Richesses naturelles.

Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais

Cette commission, composée de sept membres, a la responsabilité de formuler des politiques et des directives en vue d'assurer la gestion intégrée des 19 réservoirs principaux du bassin de la rivière des Outaouais. Le but de la Commission est de réduire les effets négatifs des niveaux d'eau faibles et élevés tout en préservant les avantages tirés de la production d'électricité des 43 centrales électriques du bassin. La Commission est composée de sept membres nommés comme suit : un par le MRN, un par Ontario Hydro, deux par le Québec et trois par le gouvernement fédéral.

Conseil consultatif sur la rage

Ce conseil, composé de neuf membres nommés par décret, coordonne le programme de recherche du MRN sur la rage. Les membres, qui sont tous choisis en vertu de leur compétence en matière de recherche sur la rage et en hygiène publique, viennent du ministère de la Santé, du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, d'Agriculture Canada, de l'industrie biologique et du milieu universitaire ontarien. Le Conseil tient le MRN au courant des récents progrès de la recherche et fait des recommandations pour l'allocation des fonds de recherche sur la rage.

Conseil consultatif pour la gestion du bassin de la rivière Sturgeon, du lac Nipissing et de la rivière des Français

Les neuf représentants du public nommés par le ministre des Richesses naturelles pour faire partie de ce conseil font des recommandations au MRN en ce qui concerne la gestion du bassin de la rivière Sturgeon, du lac Nipissing et de la rivière des Français. Le Conseil étudie des questions telles que l'exploitation des six principaux ouvrages de régularisation des eaux du bassin, et renseigne le public durant les crues du printemps, et en période de sécheresse. Il renseigne également le public sur la gestion des eaux.

La Commission des mines et des terres est un tribunal administratif dont l'autorité a force de loi et qui tranche les litiges et appels en application de la *Loi sur les mines* et de la *Loi sur les offices de protection de la nature*.

Commissaire aux mines et aux terres

La Commission des mines et des terres est un tribunal administratif dont l'autorité a force de loi et qui tranche les litiges et appels en application de la *Loi sur les mines* et de la *Loi sur les offices de protection de la nature*. Le tribunal procède également à des enquêtes officielles et indépendantes, dans toute question de gestion foncière ou minière qui peut avoir été renvoyée au ministre des Mines ou au ministre des Richesses naturelles, en vertu des lois qui relèvent de son ministère.

Le 1er juin 1990, Monsieur G.H. Ferguson, Q.C., commissaire depuis 18 ans, a pris une retraite bien méritée, pour être remplacé par Monsieur Dennis Tieman, ancien sous-ministre du Développement du Nord et des Mines.

En outre, Monsieur Russell Yurkow a été nommé sous-commissaire adjoint et avocat principal, avec comme responsabilités premières d'entendre tous les litiges et appels relevant de la *Loi sur les mines de l'Ontario*.

Conseil consultatif de l'Ontario sur les pêches

Le Conseil consultatif de l'Ontario sur les pêches a été créé en 1987 pour conseiller le ministre des Richesses naturelles sur les politiques du programme de gestion des pêches de l'Ontario et sur les dépenses relatives au programme des pêches. Ce conseil de citoyens est formé de douze membres représentant toute une diversité d'utilisateurs des ressources de pêche de l'Ontario, dont trois groupes d'intérêt spéciaux: l'association Northern Ontario Tourist Outfitters, l'Ontario Federation of Anglers and Hunters et l'Ontario Fish Producers' Association.